Année 1992. - N° 87 [1] A. N. (C. R.) ISSN 0249-3088 0242-0765 Mercredi 11 novembre 1992

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(63e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1re séance du mardi 10 novembre 1992

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE MAZEAUD

1. **Loi de finances pour 1993 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5113).

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Enseignement scolaire *(suite)*

MM. Bernard Derosier,
Georges Hage,
Bruno Bourg-Broc, Jack Lang, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.

MM. le ministre d'Etat, le président.

M. Jean Glavany, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.

MM. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; le ministre d'Etat.

Réponses de M. le ministre d'Etat et de M. le secrétaire d'Etat aux questions de : Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. René Couanau, Jean-Yves Haby, Charles Ehrmann, Mme Martine David, MM. Bernard Schreiner *(Yvelines)*, Michel Charzat, Mme Muguette Jacquaint, MM. Fabien Thiémé, Edouard Frédéric-Dupont, Xavier Deniau, Dominique Perben.

Rappel au règlement (p. 5131)

MM. Pierre Lequiller, le ministre d'Etat.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5131).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE MAZEAUD,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1993
(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (nos 2931, 2945).

ÉDUCATION NATIONALE ET CULTURE

Enseignement scolaire *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale et de la culture concernant l'enseignement scolaire.

La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, monsieur le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, mes chers collègues, nous allons voter le dernier budget de la législature et on ne peut pas ne pas s'interroger sur ce que sera le budget pour 1994, même si ce n'est pas l'objet de notre débat. Comment ne pas y penser quand on voit tout ce qui a été fait, quand on réfléchit à ce qui reste à faire et quand on connaît les intentions des adversaires, déclarés ou non, du système éducatif de notre pays ?

Tout ce qui a été fait figure pour partie dans les propositions du budget pour 1993 ; la somme, impressionnante en valeur absolue : 262,5 milliards ; le pourcentage d'augmentation plus que significatif : 7,2 p. 100 ; un budget qui fait apparaître des créations d'emplois, comme ceux des dernières années, mais particulièrement significatives : 10 145, dont 5 380 pour l'enseignement scolaire. Tout cela confirme que l'éducation nationale demeure bien la première priorité de la nation, comme l'affirmait la loi d'orientation de 1989.

Malgré cela, il s'en trouvera pour dire, sans honte, sans rougir devant l'énormité du mensonge, que c'est un mauvais budget, et pour trouver, ici ou là, des imperfections dans le règlement de tel ou tel problème, des insuffisances pour telle ou telle catégorie, pour présenter leurs observations avec une démagogie sans borne, en oubliant complètement tout ce que ce budget compte de positif. C'est l'arbre qui cache la forêt !

J'ai rappelé le nombre d'emplois créés. Parmi eux, 542 emplois pour l'encadrement dans les établissements et 908 emplois d'ATOS.

Mais il n'y a pas que les emplois créés. Apparaissent aussi des moyens pour les zones d'éducation prioritaires : en augmentation de 178 p. 100, ils passent de 28 millions à 78,8 millions de francs. Des moyens sont dégagés pour les enseignements artistiques, composante à part entière du projet global d'éducation, qui se voient dotés d'un crédit de 68 millions de francs. Ce budget ne néglige pas la revalorisation des personnels, en prévoyant l'accès au corps supérieur pour 22 500 d'entre eux – instituteurs, adjoints et chargés d'enseignement, professeurs de lycée professionnel certifiés – mais aussi en offrant de nouvelles perspectives de carrière : ainsi, 75 000 instituteurs connaîtront une amélioration en début de carrière et 10 000 professeurs du second degré bénéficieront de promotions dans la hors-classe.

Les personnels non enseignants ne sont pas oubliés, qu'il s'agisse des ATOS, des corps des catégories C et D ou des personnels de catégorie B dans les filières administrative, sanitaire et sociale.

Cette quantité énorme de moyens prévue pour 1993 s'inscrit dans le droit-fil d'une politique éducative engagée par la gauche, par les socialistes, depuis 1981.

Là encore, des esprits chagrins se refusent à prendre en considération la dynamique qui a été créée dans ce pays et dans le système éducatif par les ministres qui vous ont précédé, monsieur le ministre d'Etat – qu'il s'agisse d'Alain Savary, de Jean-Pierre Chevènement ou de Lionel Jospin –, dynamique que vous continuez à développer.

Faut-il rappeler avec quelle détermination, mais aussi avec quelle méthode, Alain Savary et les socialistes se sont attaqués, de 1981 à 1984, au problème qualitatif ? De nombreuses commissions se sont réunies, de nombreux rapports ont été rédigés : de Peretti, Legrand, Prost, Schwartz font désormais partie de nos références comme, en d'autres temps, Langevin et Wallon.

Ensuite, de 1984 à 1986, Jean-Pierre Chevènement et les socialistes ont mis l'accent sur la mission d'instruction de l'école, recueillant l'approbation et le soutien du corps enseignant, qui recommençait à croire à l'importance de sa mission après les nombreuses attaques dont il avait été l'objet avant 1981.

Parce que le gouvernement de Pierre Mauroy, à travers les mesures sociales votées alors par les socialistes, avait réussi à réconcilier les Français et l'entreprise, il fut possible de rapprocher l'école de l'entreprise, et ce fut notamment la création du baccalauréat professionnel.

Toute cette politique voulue par les socialistes de 1981 à 1986 a incité les parents à mettre leurs enfants au lycée ; la démocratisation de l'enseignement était devenue une réalité.

Les historiens pourront dire que la législature 1988-1992, qui se termine, fut au service de l'éducation. L'objectif de Jules Ferry était de donner à tous le savoir minimum nécessaire à une vie sociale et professionnelle dans un système où seule une minorité d'enfants accédait aux études secondaires. L'objectif de l'école de l'an 2000, c'est de préparer tous les enfants à l'enseignement secondaire, en leur donnant les connaissances, les méthodes de travail et l'ouverture d'esprit pour que les objectifs inscrits dans la loi d'orientation sur l'éducation nationale soient une réalité.

Une nouvelle politique a été engagée à l'école primaire, conformément aux dispositions inscrites dans cette loi d'orientation. Elle consiste à placer l'enfant au cœur du système éducatif et à préparer tous les élèves à une scolarité réussie dans le secondaire.

C'est l'organisation de la scolarité en trois cycles pluriannuels, une plus grande souplesse des horaires, la lutte contre l'échec scolaire, le plan lecture, les langues vivantes à l'école élémentaire, le projet d'école.

C'est le plan d'urgence pour les lycées et la réorganisation pédagogique du second degré. Il s'agit d'aider les élèves par un soutien, véritable droit accessible à tous, au sein même de l'institution scolaire.

C'est la formation des enseignants dans les instituts universitaires de formation de maîtres qui, tout juste un an après leur ouverture, sont déjà la cible de toutes les critiques.

C'est la revalorisation de la fonction enseignante : 18 milliards de francs sur dix ans ont été mis au service de cette ambition.

Malgré cela, certains n'abandonnent pas leur volonté de remettre en question notre système éducatif, davantage pour le casser que pour l'améliorer. Comment, en effet, ne pas être inquiet lorsqu'on entend tel président de conseil régional, par ailleurs président d'un des groupes de droite dans cette assemblée, demander une véritable liaison organique entre les collectivités territoriales, le recrutement des enseignants, le contenu des programmes, voire la délivrance des diplômes ? On retrouve cette idée dans une proposition de loi émanant de sénateurs de droite, Jean-Pierre Bequet l'a rappelé hier.

On frémit en pensant aux conséquences d'une telle pratique dans notre pays : la laïcité, la neutralité du système éducatif seraient mises à bas !

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* Exactement !

M. Bernard Derosier. Comment ne pas être très inquiet quand on connaît les thèses défendues par un autre de nos collègues, vice-président d'un parti de droite, concernant le crédit éducation ?

L'inquiétude devient angoisse quand on découvre les projets des penseurs de la droite libérale, que j'ai lus, sans doute comme beaucoup d'entre vous, dans un article paru le 8 octobre dernier : « Renforcer l'autonomie des établissements et, surtout, développer un secteur éducatif "conventionnel" parallèle, financé par les deniers publics, mais dont les prestataires de services pourraient être des collectivités locales, des entreprises ou des personnes privées... Les créateurs d'écoles recruteront eux-mêmes leur corps enseignant et devront, en matière de programme, satisfaire à un cahier des charges leur laissant une véritable autonomie. »

On frémit quand on connaît le contenu des propositions de loi déposées à l'Assemblée ou au Sénat par les groupes de droite : il s'agit de s'en prendre à la décentralisation du système éducatif, laquelle revient comme un leitmotiv dans les projets de la droite.

On recense deux propositions de loi de l'UDC, deux de l'UDF et quatre du RPR sur ce thème ! Elles tendent essentiellement à élargir les compétences des collectivités locales, plus particulièrement celles des régions, en matière éducative et à développer l'autonomie des établissements et des universités. Une rapide lecture permet de mettre en évidence le manque d'intérêt de l'opposition pour les grands objectifs pédagogiques que doit contenir toute politique éducative.

Pour l'opposition, les réformes pédagogiques sont des pièges à éviter : elle entraînent l'impopularité, notamment dans le monde enseignant, que la droite juge globalement déçu par notre action, d'où une analyse niant l'intérêt des réformes pédagogiques et se fondant sur le nécessaire rapprochement avec les acteurs de terrain grâce à une gestion « décentralisée » du système éducatif.

Pourtant, le thème de la décentralisation, tel qu'il est conçu par l'opposition, vaut réflexion pédagogique en ce qu'il génère une évidente réorganisation de tout le système éducatif, donc d'inévitables conséquences pédagogiques, avec, par exemple, l'instauration de la concurrence comme principe de fonctionnement de ce système.

L'éducation reste nationale, mais, à y regarder de plus près, des amorces de démantèlement du service éducatif sont patentes, notamment avec la remise en cause des diplômes nationaux – c'est une thèse du RPR –, avec la remise en cause de la formation unifiée des enseignants au sein des IUFM et celle du statut des enseignants.

De ce catalogue de mesures annoncées, de projets et de propositions, la conclusion à tirer est très simple : là où nous proposons d'assouplir, la droite veut démanteler...

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* Absolument !

M. Bernard Derosier. ... et permettre à la loi du marché ou de l'influence d'être toute-puissante.

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* Eh oui !

M. Bernard Derosier. Néanmoins, il reste encore à faire pour améliorer le système éducatif.

Le budget pour 1993 ne résout pas tous les problèmes posés ici et là. Je n'en ferai pas une liste exhaustive. Il appartient au Gouvernement, dans sa relation avec les représentants du personnel, d'apporter au fur et à mesure des réponses à nombre des questions posées.

Mais je voudrais attirer votre attention, monsieur le ministre, sur quelques points qui méritent réflexions, débats, améliorations. J'en évoquerai quatre.

Premier point : la formation des enseignants et les IUFM.

Les suppressions de 1 900 allocations et de 1 000 emplois de certifiés stagiaires sont regrettables, mais je considère que c'est moins le problème des moyens que celui d'une volonté à affirmer sans cesse de réussir la formation des enseignants à travers les instituts universitaires de formation des maîtres qui est posée au Gouvernement, au Parlement, à la nation.

Hier, M. Pierre Lequiller disait que l'on persistait dans l'erreur. Mais je rappelle que les IUFM ont tout juste une année complète de fonctionnement ; il est donc absurde de vouloir les juger au bout d'un an comme a voulu le faire une mission sénatoriale.

M. Bruno Bourg-Broc. L'inspection générale également !

M. Bernard Derosier. Deuxième point : le nombre des postes pour congés de mobilité ne correspond pas aux annonces faites dans les débats antérieurs. Il y a lieu d'améliorer les choses.

Troisième point : la suppression annoncée de 750 postes dans les lycées professionnels. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point sur lequel notre rapporteur spécial a hier insisté. Ces suppressions ne sont-elles pas contradictoires avec la mise en place de la formation en alternance telle que vous l'avez présentée, monsieur le secrétaire d'Etat, au conseil des ministres le 21 octobre dernier ?

Quatrième point : l'éducation physique a besoin d'une politique volontariste. C'est indispensable si l'on veut mettre en œuvre ce qui est prévu, dont le passage de deux à trois heures par semaine d'éducation physique. Dans ces conditions, pourquoi y a-t-il 45 postes en moins dans cette discipline alors que d'autres bénéficient d'une progression significative ? Alors que l'on se heurte à des difficultés dans la gestion des quartiers difficiles, ne peut-on imaginer que, dans les établissements scolaires de ces zones défavorisées, soit ouvert un poste de professeur d'éducation physique en plus de ce qui existe ? Ce serait un bon moyen de répondre au mal-vivre que ressent la jeunesse dans certains quartiers.

J'avais prévu initialement une cinquième interrogation, concernant l'intégration des PEGC dans le corps des professeurs certifiés. Mais la semaine dernière, M. Glavany, interrogé par l'un de nos collègues, a affirmé que les engagements seraient tenus. Le confirmer dans ce débat budgétaire contribuerait cependant à apaiser toutes les inquiétudes.

Quand ce budget sera voté, la tâche sera-t-elle terminée ? Non, bien sûr. C'est pourquoi j'ai évoqué au début de mon propos le budget de 1994 : je dénonçais par avance les projets de la droite.

Voter le budget serait insuffisant si nous n'affichions pas clairement nos intentions, nous socialistes, pour 1994 et les années suivantes. Notre système éducatif a besoin de respirer et de faire preuve de souplesse au sein du cadre fixé par la décentralisation.

M. Pierre Lequiller. Tiens donc !

M. Bernard Derosier. Je parle de souplesse et non de démantèlement, monsieur Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Il n'est pas question de démantèlement !

M. Bernard Derosier. Nous souhaitons notamment ouvrir une large concertation sur les modalités d'une déconcentration plus importante de l'éducation nationale pour la gestion et le recrutement des enseignants.

Nous souhaitons encore offrir à chaque enfant, dès l'âge de deux ans, la possibilité d'être accueilli dans les locaux du service public.

Le temps ne permet pas de développer davantage les propositions qui sont les nôtres. Mais les semaines qui viennent nous en offriront de multiples occasions.

Je souhaite que nos concitoyens mesurent bien l'enjeu sur lequel ils auront à se prononcer au mois de mars prochain : ou bien ils accepteront de casser la dynamique de notre système éducatif, ou bien ils voudront que l'on continue le développement entrepris.

M. Pierre Lequiller. N'importe quoi !

M. Bernard Derosier. Parce que nous voulons poursuivre, nous socialistes, cette dynamique initiée il y a dix ans, nous voterons les crédits de l'enseignement scolaire pour 1993. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre d'État, monsieur le secrétaire d'Etat, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, à sa manière, le projet de budget de l'éducation nationale affiche sa priorité : il augmente de 19 milliards de francs, soit de 7,2 p. 100 par rapport au précédent, quand les dépenses de l'Etat n'augmentent que de 3,4 p. 100, et atteint les 280 milliards de francs. Il propose notamment la création de 9 770 emplois, quand 13 283 emplois sont par ailleurs supprimés. Il veut répondre ainsi à une demande sociale pressante de formation exprimée par les luttes des jeunes, des parents et des personnels depuis plusieurs années.

Faut-il pavoiser, crier au miracle si, dans ces années de bouleversement et de multiplication des connaissances, alors que le quart des habitants de notre hexagone évolue dans la sphère de l'éducation nationale et que l'avenir de la nation y est en chantier, un cinquième des dépenses de l'Etat est consacré à ce projet de budget et qu'il soit le premier de tous les projets de budget ? Il est étonnant que l'on s'en étonne, à moins que cet étonnement ne fût de commande. *(Sourires.)*

M. Jean-Paul Planchou, *rapporteur spécial.* On s'en réjouit plutôt !

M. Georges Hage. Encore faut-il, en bonne arithmétique, examiner les chiffres de plus près : ces 7,2 p. 100 d'augmentation ne sont que 4,4 p. 100 en francs constants. Cette progression est d'ailleurs différenciée selon les ordres d'enseignement - les enseignements scolaires ne bénéficieraient que d'une augmentation de 6,8 p. 100, soit une progression réelle de 4 p. 100 à peine.

Par rapport au PIB, bien qu'il se soit légèrement redressé ces dernières années, le taux du budget de l'éducation nationale nous ramène en fait au niveau des années 70. Les véritables mesures nouvelles représentent 3,7 milliards de francs, soit 1,4 p. 100 seulement de l'accroissement de 7,2 p. 100.

En revanche, l'enseignement privé obtient un accroissement considérable de ses crédits, de 8,5 p. 100, soit près de 2,5 milliards et bénéficie de plus de 14 p. 100 de l'ensemble des crédits publics d'éducation, soit presque autant que les crédits prévus pour l'enseignement supérieur et la recherche universitaire réunis.

Le projet de budget réduit-il l'écart entre les besoins en expansion d'éducation et de formation et les moyens d'y répondre ? En un mot, derrière la paille des chiffres, que vaut le grain de la politique qu'ils sous-tendent ?

Si, dans les classes du baccalauréat, il y a plus d'élèves aujourd'hui qu'en troisième il y a vingt ans et si l'on y trouve, et c'est heureux, la moitié d'une classe d'âge, vous ne pouvez ignorer, monsieur le ministre d'Etat, qu'à chacune de ces étapes, notre système éducatif est porteur d'élimination différée et que la réussite ne s'en trouve point démocratisée.

Je ne rappellerai pas les statistiques édifiantes que j'ai invoquées l'an dernier, m'en tenant à un paramètre qui est un indice de vérité indiscutable s'il en est : chaque année, à la sortie du système éducatif, 100 000 jeunes se retrouvent sans formation.

M. Jean-Paul Planchou, *rapporteur spécial.* Un peu moins ! Des progrès ont été réalisés !

M. Georges Hage. L'école coûte cher aux parents, et tout un chacun le sait. Remédier à cette situation est une des conditions premières de la démocratisation. Les crédits globaux des bourses stagnent en francs constants, alors qu'il faudrait accroître le nombre de leurs bénéficiaires et leur montant.

A notre demande, le Gouvernement a pris des mesures importantes, notamment en augmentant et en étendant aux classes terminales la prime de première inscription...

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* C'est vrai !

M. Georges Hage. ... et en portant l'allocation de rentrée scolaire à 6 000 francs. Reste le retard décennal des bourses dans l'enseignement technique et les collèges !

Les livres coûtent cher dans le second cycle. Et ceux qu'on distribue sont souvent hors d'usage, quand ne manquent point ceux qu'exige l'enseignement.

La dotation prévue, inchangée, baisse en francs constants depuis trois ans. Les changements de programmes, tels ceux de physique-chimie à la rentrée prochaine, risquent de l'obérer lourdement.

Etendre le dispositif de gratuité aux classes de lycée soulagerait les budgets familiaux modestes.

Je ne ferai qu'évoquer les dépenses de transports que supportent nombre de familles et qui mériteraient d'être mieux compensées.

Nous ne laissons pas d'être inquiets quand un rapport du Conseil économique et social, présenté par M. Andrieu, se plaçant dans l'espace éducatif européen et convenant des besoins croissants de financement pour la formation, reconnaît la nécessité de la participation financière des usagers. M. Planchou y a fait d'ailleurs allusion hier, tout en convenant contradictoirement de l'importance des problèmes de gratuité.

Les experts qui ont participé à ce rapport envisagent la réduction des horaires de l'école primaire, le développement des enseignements modulaires alors qu'à nos yeux les cycles et les projets d'école dans le primaire favorisent en fait l'autosélection. Que va apporter la réforme si ce n'est, au lycée aussi, la meilleure acceptation par l'élève de l'autosélection ?

La scolarisation dès l'âge de deux ans ne progresse guère. Elle demeure inégalitaire, tandis que se développent des structures d'accueil privées et financées par les collectivités locales. A l'évidence, la précocité de la scolarisation contribue, comme la réduction des effectifs par division et la qualité des maîtres, dont je vais parler, à la démocratisation de la réussite.

Ce sont 2 000 emplois qui sont créés dans les collèges, qui accueillent 60 000 élèves supplémentaires, alors que le seul maintien du taux d'encadrement en exigerait 4 000 de plus !

Le rapport de M. Jean-Pierre Bequet établit que, dans le secondaire, les effectifs par division ont augmenté, dans la dernière décennie, ainsi que le nombre de divisions de plus de trente-cinq élèves dans les lycées, où la mesure annoncée par M. Michel Rocard pour la rentrée 1993, tendant à la suppression des divisions de plus de trente-cinq élèves, n'a pas été respecté !

S'ils sont suffisants, les 2 500 postes créés pour l'implantation de modules seront-ils effectivement consacrés à cette action ?

Dans les classes préparatoires aux grandes écoles, où l'on trouve les meilleurs lycéens, les 17 000 élèves supplémentaires exigeaient 1 100 emplois et non 550 !

En ne créant que 93 emplois de documentaliste pour les nouveaux établissements, vous n'augmentez point la présence de ces personnels dans les établissements existants. Plusieurs centaines de collèges en demeurent dépourvus alors que l'enseignement privé bénéficie de 689 contrats.

Je voudrais appeler votre attention sur ces personnels « capésiens », membres à part entière des équipes éducatives et non suppléfifs administratifs.

Est-on en demeure de résoudre la crise du recrutement d'enseignants qualifiés, qui s'est annoncée à la fin des années 70 pour éclater dans les années 80 ? Cette crise appelle une revalorisation historique de la profession enseignante. Elle aura des effets irréparables : le ministère, qu'on ne peut supposer excessif, estime à 17 500 le besoin de recrutement dans le second degré public. Or 5 000 emplois feront défaut cette année. Les dégâts d'une telle politique sont connus : auxiliariat, baisse du niveau de recrutement, suppression d'enseignements et d'options.

Enfin, si nous sommes convaincus de la nécessité d'une formation universitaire pour tous les enseignants et du bien-fondé de la création des IUFM, qui devaient transcender l'expérience riche et diverse des institutions de formation de maîtres apparues dans l'histoire de notre éducation nationale, nous demeurons très inquiets devant le constat des dysfonctionnements de ces instituts - on parle couramment de « gâchis » - et de l'insuffisance des allocations de prérecrutement. Mais nous nous expliquerons plus longuement tout à l'heure à ce sujet.

Est-ce démocratiser la réussite que de supprimer 750 postes de professeurs de lycée d'enseignement professionnel ? On ferme les sections de formation, on « désertifie » l'enseignement technique, qui a perdu 60 000 élèves en cinq ans, au profit de formations décidées prioritairement par le patronat. N'est-ce point là la chronique d'une mort annoncée ?

Il ne m'a pas échappé, monsieur le ministre d'Etat, que vous parliez hier avec une égale ferveur du grand humaniste Pineau-Valencienne et du grand patron François Rabelais, à moins que ce ne soit le contraire : je voulais dire du grand humaniste François Rabelais et du grand patron Pineau-Valencienne ! Bon sang, mais c'est, bien sûr ! *(Sourires.)*

Des ZEP, je ne dirai qu'un mot : faites-en des zones où s'affiche l'excellence de votre volonté de démocratisation en y cristallisant toutes les mesures propices. Peut-être reconnaîtra-t-on alors davantage l'authenticité de votre volonté de réelle démocratisation.

J'avais ici un long propos à vous tenir avec la ferveur d'un ancien professeur d'éducation physique en école normale, mais aussi comme rapporteur de la loi sur le développement de l'éducation physique et sportive, dont les excellents principes n'ont pas été mis en œuvre. Cette loi souligne pourtant le rôle privilégié d'une bonne formation physique et sportive comme voie de réussite scolaire des jeunes et en particulier pour les jeunes en difficulté.

Vous ne pouvez, monsieur le ministre d'Etat, demeurer sourd à cette dimension nouvelle de la culture moderne. Le conseil national des programmes, comme l'a rappelé le précédent orateur, a préconisé le passage des horaires d'EPS de deux à trois heures pour le second cycle, soit deux séances hebdomadaires, et il me semble que vous devriez vous engager dans cette direction et annoncer qu'un premier contingent de postes sera affecté à cette action dès 1993.

Que ne conduisez-vous une action spécifique sur le thème « réussite et insertion scolaire par l'EPS » ? Il est des établissements et des classes difficiles ; dotez-les d'un prof de gym supplémentaire ! Préconisez des actions de soutien pour les sixièmes ! Décidez de mesures complémentaires dans toutes les zones d'éducation prioritaires dont je viens de parler ! Sachez qu'il y a un vivier de candidats de qualité au professorat d'éducation physique et sportive et que vous pourriez, sans problème, augmenter de 50 p. 100 le recrutement prévu.

Enfin, plus de médecine scolaire, un nombre accru d'infirmières, d'assistantes sociales et de psychologues permettraient le développement, à l'école, d'une action de prévention et d'éducation salutaire que l'époque exige et dont bénéficieraient d'abord les familles modestes.

Toutes les organisations syndicales que j'ai reçues protestent contre l'insuffisance des mesures nouvelles de ce projet, constatent la non-amélioration de l'ensemble du système et le non-respect des engagements pris.

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* Nous n'avons pas dû voir les mêmes organisations !

M. Georges Hage. Derrière la paille des chiffres, la volonté de démocratisation dans le secteur de l'éducation nationale révèle indiscutablement ses limites, voire ses reculs, en tout état de cause sa déficience. Cette déficience provoque grogne et récriminations généralisées tous les enseignants.

Nous vous interpellerons de nouveau sur la situation des PEGC et l'une de nos questions traitera de l'inapplication désinvolte du relevé de conclusions de mars 1989. Un Etat qui ne respecte pas ses engagements est-il un Etat de droit ?

Les ATOS, trop peu nombreux, se jugent lésés par la grille Durafour. Il en manquerait quelque 2 000 dans l'académie de Lille. 4 000 titulaires de contrats emploi solidarité, généralement peu qualifiés s'y substituent, et ils sont à la charge des établissements, donc des collectivités territoriales. Mais, soit dit en passant, des titulaires de bacs « pro » ou de BTS de bureautique seraient recrutés dans ce cadre et feraient la bonne fortune des établissements, ce qui constitue à mes yeux un détournement frauduleux de compétences.

Les enseignants d'art plastique et d'éducation musicale, certifiés ou agrégés, assurant un service de vingt heures ou de dix-sept heures protestent, à juste titre, et se sentent pénalisés. Nous réclamons, avec eux, l'application de la loi sur les enseignements artistiques.

Les conseillers d'information et d'orientation s'indignent : aucun poste budgétaire nouveau n'est créé alors que leurs responsabilités augmentent à l'égard des élèves.

Les professeurs de biologie et de géologie protestent contre les arrêtés du 6 août qui dénaturent l'objectif de rénovation des lycées.

Les psychologues de l'éducation nationale s'inquiètent de l'ignorance dans laquelle ils sont tenus et de l'inexistence de leur statut.

Les handicapés en poste reprochent à l'éducation nationale de ne point appliquer la loi de 1987 concernant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Il n'est jusqu'aux maîtres nageurs-sauveteurs qui, dépourvus du dernier brevet d'Etat, se voient interdire l'enseignement scolaire de natation après des années de bons et loyaux services et sont confrontés à des remises en forme très douloureuses.

Le projet de budget, au-delà de la paille des chiffres, sous-tend une politique qui complaît à la droite quoi qu'elle en dise et qui, par une dialectique perverse, nourrit ses critiques à l'encontre du service public et prépare de nouvelles concessions à l'enseignement privé. En l'état, nous ne pouvons que voter contre. Nous reconsidérions notre vote, monsieur le ministre d'Etat, si vous reteniez un certain nombre de propositions significatives qui transparaissent dans notre propos sur les conditions d'une réelle démocratisation, c'est-à-dire d'une démocratisation de la réussite dans le système d'éducation nationale *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si l'on se contente de regarder les chiffres, l'éducation nationale constitue bien une priorité : la progression des crédits est incontestable.

Hélas pour vous, monsieur le ministre d'Etat, le système éducatif, s'il nécessite beaucoup de moyens, et personne ne le conteste, n'est pas une simple affaire de chiffres et d'additions. Il n'y que M. Bequet pour avoir décelé l'enthousiasme de la commission des affaires culturelles.

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* Il était réel !

M. Bruno Bourg-Broc. L'explosion budgétaire ne résout pas l'ensemble des problèmes et si, l'année dernière, la dépense intérieure d'éducation s'est élevée, en France, à 6,7 p. 100 du produit intérieur brut, peut-on dire pour autant que notre système éducatif est performant et correspond aux attentes de nos jeunes et de leurs parents ? Prépare-t-il l'avenir et notre pays à l'an 2000 et à l'affrontement économique ?

Depuis plusieurs années, on ne cesse de parler, en France, de la crise de l'éducation. Elle a des causes nombreuses que l'on ne veut pas voir et l'on se paie de mots en proclamant que 80 p. 100 d'une classe d'âge doit très bientôt atteindre le niveau du baccalauréat. Ce slogan est trompeur et néfaste parce qu'il entretient les illusions. Il est également pervers : à quoi bon 80 p. 100 si c'est au prix d'un abaissement de niveau que facilitent ici ou là des consignes de mansuétude données aux professeurs pour le passage dans la division supérieure ou pour la correction des copies ? On forme des aigris. En fait, il faut donner à chaque jeune une véritable qualification en fonction de ses aptitudes et des besoins de l'économie. Le raisonnement développé par les responsables de l'éducation nationale, qui aboutit à doubler le nombre des étudiants, semble sacrifier la qualité à la quantité.

De surcroît, cette crise à des origines dont on ne parle guère : la dégradation de l'enseignement primaire, l'aggravation de la médiocrité du niveau de l'enseignement secondaire, l'insuffisante ouverture sur la vie professionnelle et, en particulier, la sous-estimation totale de ce que peut être un ensei-

gnement sérieux par l'apprentisssage. L'action de Mme Cresson en faveur de l'apprentissage semble avoir disparu avec elle.

Il est urgent, à l'école, de recentrer l'effort d'instruction sur ses objectifs essentiels : lire, écrire, compter. Comme l'a écrit récemment Mme Zehringer, présidente de la Société des agrégés : « En noyant ces objectifs majeurs dans une foule d'autres, les plus récentes instructions officielles, celles de 1991, ont bien imprudemment exposé maîtres et élèves au risque de n'atteindre ni les uns ni les autres. »

La conséquence en est qu'aujourd'hui les collèges jouent le rôle des écoles primaires, les lycées celui des collèges. Et l'absence de bonne orientation à tous les niveaux a des résultats dramatiques. Le collège doit être le premier cycle de l'enseignement secondaire et non le second cycle de l'élémentaire. La lecture du rapport de l'Inspection générale est, à cet égard, éloquente : difficulté d'assurer le remplacement des professeurs, peu d'audace pédagogique, programmes non couverts, classes trop chargées, en langues principalement, etc.

Ce qui me paraît grave, c'est la façon délibérée dont vous avez organisé ce système. Sans doute n'a-t-on pas apporté assez d'attention à la déclaration que faisait M. Michel Rocard à Lisbonne, le 4 mai dernier, à ce sujet. C'est la clef de la réorganisation de votre système.

Selon Michel Rocard : « pour aboutir à la rénovation du système éducatif français, il faudra inévitablement faire sauter le verrou du système qui est » – je lui laisse la responsabilité de sa déclaration – « systématiquement opposé à tout changement dans les méthodes pédagogiques ». Il s'agit du SNES !

Il poursuivait par ces termes : « La question est de choisir quand il faut faire sauter la bastille du SNES. Il faut en trouver les moyens, parce qu'en plus on n'est pas aidé par la démographie scolaire. » Et Michel Rocard d'expliquer que : « c'est dans les collèges et dans les lycées que la population scolaire continue d'augmenter très rapidement. Selon la rationalité et, j'en ai peur, selon la symbolique de toute la société française, vous pensez tous que, dès la sortie de l'école primaire, nos petits doivent se façonner à l'esprit du lycée, apprendre les matières une par une, avoir de bons professeurs dans chaque matière avec une homogénéité de transmissions, de méthodes pédagogiques et de continuité programmatique entre le collège et le lycée. Il résulte de cette conception que les personnels, en nombre croissant, seront syndiqués SNES. La stratégie consistait donc à faire le contraire, à couper entre le collège et le lycée, à comprendre qu'il faut garder au collège une atmosphère d'école primaire avec des professeurs polyvalents et, en tout cas, traiter le collège dans des conditions qui ouvrent à la syndicalisation des personnels venant du primaire, les SNI-PEGC. »

On faisait donc les réformes en fonction d'objectifs syndicaux, pour permettre l'entrée massive du SNI dans le secondaire. Quel aveu, et quel oubli de l'intérêt des élèves !

Mais revenons à votre budget, monsieur le ministre d'Etat. Renforcer la qualité de l'école est une des priorités affichées et on ne peut que vous en féliciter. Je me livrerai cependant à quelques constatations et je poserai quelques questions.

L'application réelle des réformes en cours est à vérifier. Les modules en seconde sont mis en place selon le bon vouloir des enseignants et non selon la volonté affichée du ministère. Par ailleurs, êtes-vous sûr, monsieur le ministre d'Etat, que les moyens de personnel mis en place seront suffisants pour permettre la poursuite de la réforme à la rentrée prochaine ?

Faire confiance au personnel de l'éducation nationale « pour réussir l'école », autre volonté affichée, c'est accroître les possibilités de promotion, améliorer les indemnités, c'est prendre en considération les enseignants dont le dévouement n'est pas en cause. La lecture du budget, comme celle de la presse syndicale, l'écoute des enseignants nombreux que nous avons rencontrés ne permettent pas de voir cette considération se traduire en termes concrets.

Je cite quelques exemples : non-respect du nombre de hors classe pour les conseillers principaux d'éducation, les certifiés, les agrégés, non-respect de la date d'effet et du montant du complément de l'indemnité des conseillers principaux d'éducation, non-respect du nombre de congés de mobilité. La création de quatre-vingt-douze emplois de médecin, de vingt emplois d'assistant de service social et de trente emplois d'infirmier est-elle bien suffisante quand on connaît les problèmes liés à la toxicomanie et à la pauvreté affectant certains élèves en grande difficulté scolaire ? Cela rend-t-il possible une démarche de prévention ? La suppression de 750 emplois dans les lycées professionnels est-elle bien raisonnable ?

Alors que la loi de 1989 place l'élève au centre du dispositif pour élever le niveau de qualification et préconise l'assouplissement des procédures d'orientation assorti d'une large information sur les métiers et les différentes voies de formation, vous ne créez aucun poste de conseiller d'orientation. La moyenne des élèves dans les classes n'a pas diminué. Les PEGC attendent que les engagements pris à leur égard soient tenus. De même, monsieur le ministre d'Etat, la création de 1 950 postes d'ATOS, dont déjà 750 effectifs à cette rentrée, ne suffira pas pour assurer l'accueil des étudiants et des élèves. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* Vous en aviez supprimé 2 000 ! Ce n'est pas sérieux ! Vous êtes amnésique !

M. Bruno Bourg-Broc. Cela couvrira à peine les besoins entraînés par l'ouverture de nouveaux établissements, à l'initiative des conseils généraux et des conseils régionaux. Je vous entendais, samedi, monsieur le ministre d'Etat, parler des créations de CDI en grand nombre. Mais qui les a créés sinon les conseils généraux et les conseils régionaux ?

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* Qui a supprimé les ATOS !

M. le président. Monsieur le rapporteur, s'il vous plaît ! Laissez l'orateur s'exprimer !

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* Je dis ce que je pense !

M. Bruno Bourg-Broc. Au demeurant, pourquoi ne pas confier la gestion et le recrutement des ATOS aux collectivités locales...

M. Jack Lang, *ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.* Vous ne pensez pas ce que vous dites !

M. Bruno Bourg-Broc. ...qui ne manqueraient pas, elles, de mettre en cohérence les créations de locaux et les créations en postes d'ATOS indispensables ?

M. Jean-Pierre Luppi. Et les transferts de charges !

M. Bruno Bourg-Broc. A moins qu'une raison, elle aussi politico-syndicale, n'empêche ce transfert !

On ne peut, par ailleurs, que s'étonner de l'accent mis sur les zones d'éducation prioritaires lorsque l'on sait que tous les efforts effectués jusqu'à ce jour n'ont donné aucun résulat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur Bourg-Broc, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Bruno Bourg-Brog. Je vous en prie, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jack Lang, *ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.* J'apprécie, monsieur Bourg-Broc, l'intérêt que vous manifestez pour les problèmes d'éducation, notamment à travers vos questions écrites...

M. Bruno Bourg-Broc. Auxquelles vous ne répondez pas !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ...auxquelles je réponds très souvent...

M. Bruno Bourg-Broc. Pas très vite !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ...et très vite, monsieur Bourg-Broc !

Vous êtes certainement un parlementaire très attentif, mais je ne peux pas croire qu'à l'instant même où vous parlez les paroles qui sortent de votre bouche traduisent votre pensée. Vous devez certainement vous demander : comment ai-je le front de dire de telles contrevérités ?

Comment, monsieur Bourg-Broc, votre mémoire peut-elle être si courte ? Prenons un point précis, parmi tous les autres sur lesquels je reviendrai tout à l'heure, car, comme vous, j'aime les choses précises. Comment osez-vous parler d'insuf-

fisance alors que l'on constate une progression très importante de l'encadrement en ATOS ? Comment osez-vous aborder ce sujet alors que le gouvernement que vous souteniez en 1986-1988 a supprimé non pas 100, non pas 200, non pas 1 000, non pas 2 000, non pas 4 000, mais 6 500 postes d'ATOS ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre d'Etat, combien de lycées ont été créés par les conseils régionaux depuis 1988 ? Le nombre des postes d'ATOS a besoin d'évoluer en fonction du nombre d'établissements...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il dit n'importe quoi !

M. Michel Fromet. Il est amnésique !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Monsieur Bourg-Broc, veuillez poursuivre !

M. Michel Fromet. Amnésique et démago !

M. Bruno Bourg-Broc. Lorsque M. le ministre d'Etat m'a interrompu, j'étais en train de dire que je m'étonnais de l'accent mis sur les zones d'éducation prioritaires. Pour certains, il semble qu'il s'agisse là de la mise en place d'une politique de la ville par le biais de l'éducation nationale sans que la mission d'instruction soit véritablement prise en compte.

S'agissant des enseignements artistiques, je vous répéterai ce que je vous ai dit lors de la discussion du budget de la culture : nous attendons l'application de la loi du 6 janvier 1988 et nous nous inquiétons de la perte, quelque part entre la rue de Grenelle et l'hôtel Matignon, de votre plan artistique. Vous n'ignorez pas que 370 000 collégiens sont actuellement privés de tout enseignement en musique ou en arts plastiques ? Pour démocratiser l'accès à l'art, facteur d'intégration sociale, il faut développer l'enseignement artistique à l'école. Elle seule peut le donner à tous !

En ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes à l'école, l'expérience se poursuit avec des crédits très insuffisants. Il nous paraît important de la généraliser sans ignorer les difficultés soulignées par le rapport de l'Inspection générale.

Pour l'enseignement audiovisuel, le crédit ouvert est important : 265 millions de francs. Il faut espérer qu'il n'est pas réservé à une seule des chaînes candidates et qu'il ne s'agit pas d'un moyen de pression sur le CSA pour qu'il retienne le projet de M. Missika.

J'évoquerai enfin le problème de l'enseignement privé. Certes, ce budget prend en compte les premières mesures engendrées par l'accord que vous avez signé avec les représentants de l'enseignement catholique, le 13 juin dernier, et qui apparaît de moins en moins « historique » à mesure que le temps passe. Nous nous réjouissons de ce début de mise en œuvre que doit prolonger le prochain collectif.

L'ensemble des parties prenantes de l'enseignement catholique n'oublient pas toutes les lacunes de l'accord : la participation de l'Etat au taux de retraite complémentaire, le reclassement des 38 000 maîtres du privé maintenus sur des échelles de rémunération d'auxiliaires, l'indemnité de fonction ou la bonification indiciaire des directeurs d'école privée. Rien n'est vraiment réglé, et surtout pas le problème de la liberté des collectivités locales de financer les constructions scolaires. C'est une condition fondamentale de l'exercice de la liberté de choisir son école, qui suppose l'abrogation ou la modification de la loi Falloux.

Non ! Même si certains croient encore le contraire, la liberté de l'école n'est toujours pas une réalité en France.

Comment, enfin, ne pas évoquer l'avenir avec les IUFM et les rapports qui viennent de leur être consacrés ? Comme le souligne le rapport du sénateur Gouteyron, le moins que l'on puisse dire est qu'il faut les rendre plus attrayants et plus efficaces.

Selon les inspecteurs généraux Borne et Laurent cités dans *Le Monde*, « la logique de la nouvelle institution semble conduire à la régionalisation non seulement de la formation mais aussi du recrutement ».

Qu'en pensez-vous, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le président. Mon cher collègue, je vais vous demander de conclure !

M. Bruno Bourg-Broc. Je conclus, monsieur le président.

Plus que jamais, le renouveau de l'éducation engage l'avenir des jeunes Français. Il ne passe pas par le projet que vous nous présentez.

Vous comprenez bien que, compte tenu de ces problèmes qui ne trouvent pas leur solution dans une augmentation incontestable de votre budget, le groupe du RPR votera contre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, quelques mots, et Jean Glavany fournira de son côté d'autres réponses.

M. Couanau m'a interrogé sur le recrutement des enseignants. Il n'est pas là ce matin, ...

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Je lui transmettrai votre réponse !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je vous remercie, madame le député, de bien vouloir être mon messager auprès de lui !

D'ici à l'an 2000, il faudra recruter de 27 000 à 30 000 professeurs par an pour les écoles, lycées et collèges.

Ces prévisions ne sont pas secrètes. Elles ont été publiées. Elles servent de cadre à l'évaluation du nombre de postes mis chaque année au concours et correspondant à l'exécution d'un plan pluriannuel. Cela dit, je ne suis pas sûr qu'il soit souhaitable d'inscrire de façon exacte, parfaite, définitive ce que devraient être les engagements année après année dans chaque domaine. La finesse d'appréciation des statisticiens n'empêche pas que certain flux démographiques ne sont pas toujours évalués à leur juste mesure. Nous restons également tributaires des résultats ainsi que des changements de population. Bref, il ne faudrait pas que nous nous enfermions dans un cadre trop rigide. Ce qui importe, c'est de maintenir le rythme. C'est bien dans cet esprit que le budget pour 1993 vous est présenté.

Cette année, 12 850 nouveaux postes du second degré auront fait l'objet de recrutements, contre 10 600 en 1991. Ces 21 p. 100 d'augmentation correspondent au flux observé. Dans le premier degré, 15 000 candidats se sont présentés pour environ 5 000 postes de professeur. L'ensemble des postes a été pourvu.

M. Hage a parlé des manuels scolaires. Monsieur le député, les manuels scolaires sont prêtés gratuitement aux collégiens, comme vous le savez. L'Etat prend en charge le coût de leur achat par les établissements. La dotation de 1992 est de 300 millions. Elle a été calculée largement et non entièrement dépensée. Dans ces conditions, la reconduction de cette somme en 1993 suffira pour acheter les nouveaux manuels de physique, conformément à la réforme des programmes de quatrième, et à renouveler les collections usagées.

M. Bruno Bourg-Broc. C'est la même somme depuis quatre ans !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, on vous entend souvent, sur vos bancs, donner des leçons de bonne gestion des affaires publiques, de l'argent public. Mais vos requêtes plus précises visent toutes à empiler les milliards et les dépenser sans compter ! ...

Figurez-vous que nous, nous augmentons d'année en année les crédits pour l'éducation nationale, contrairement à ce que vous avez fait lorsque vous étiez au gouvernement, ...

M. Bruno Bourg-Broc. C'est faux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... mais que nous avons en même temps le souci de gérer avec parcimonie l'argent public. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* Il fallait le dire !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie ! Laissez M. le ministre répondre !

M. Jean-Louis Goasduff. Qu'il ne critique pas ceux qui l'ont précédé !

M. le président. Seul M. le ministre a la parole !

M. Jean-Louis Goasduff. Devant une telle agressivité du ministre, nous sommes tout de même en droit de répondre ! Qu'il présente son budget, mais qu'il n'attaque pas ses prédécesseurs !

M. Bruno Bourg-Broc. Le ministre aime la polémique !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Naturellement, la parole est libre, mais les faits sont là, et ils sont plus forts encore que tous les discours.

M. Jean-Louis Goasduff. Attendez ! Les faits, on les mettra en évidence en mars prochain !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Les faits, il suffit de les citer, comme je vais le faire à l'instant, monsieur le député, même si cela n'est pas agréable à votre oreille. Quand on entend parler certains d'entre vous, on se demande parfois : Mais où sommes-nous ? Ai-je perdu la tête ? Est-ce vraiment vrai ? Suis-je aveugle ? Suis-je devenu sourd ? Ai-je perdu la mémoire ?

Les effectifs ? Description apocalyptique ! Certes, le nombre d'élèves par classe a légèrement augmenté de 1980 à 1991 dans les collèges et les lycées, et c'est un bienfait.

M. Bruno Bourg-Broc. C'est incroyable d'entendre ça !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Le nombre total des élèves s'est accru de 400 000 et, disons-le, ce n'est pas avec les emplois d'enseignant que vous avez créés de 1986 à 1988 que nous aurions pu les encadrer !

Moi, j'aime la vérité des chiffres. En 1988, rappelons que 37,7 p. 100 des classes de seconde comptaient trente-six élèves ou plus. Aujourd'hui, il n'en reste plus que 13 p. 100. Dans le seul enseignement scolaire, s'il est vrai que vous avez créé des postes dans les lycées, vous avez supprimé 1 800 postes d'instituteur, ...

M. Alain Bonnet. Exact !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... 6 500 postes d'ATOS. Le solde, c'est 1 500 postes en deux ans, ...

M. Alain Bonnet. Une paille !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... alors que les effectifs scolaires augmentaient de plusieurs dizaines de milliers.

D'ailleurs, au cours de cette période, la part de l'éducation nationale dans le produit intérieur brut a baissé, et son budget a augmenté moins que l'ensemble du budget de l'Etat.

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* Eh oui ! il faut rappeler tout cela !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Quand M. Bourg-Broc nous dit, de manière contradictoire, que ce n'est pas assez ici, pas assez là, qu'il faudrait faire mieux par ci, par là, tout en nous reprochant de réduire l'éducation nationale à une affaire d'addition, j'ai envie de lui dire : pour vous, c'est principalement une affaire de soustractions lorsque vous êtes au gouvernement ! *« Eh oui ! ».et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Paul Planchou, *rapporteur spécial.* Il faut le dire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur Lequiller, vous m'avez interrogé hier soir sur toute une série de sujets. Naturellement vous êtes libre de vous exprimer. Mais permettez-moi de vous faire observer que si le rapport Thelot mérite des critiques, il faut qu'elles soient nuancées, pour le moins. Je ne peux pas accepter qu'un grand directeur de l'éducation nationale, qui est aussi un grand scientifique, reconnu sur le plan international, sollicité par des administrations d'un grand nombre de pays, puisse être présenté comme une sorte de propagandiste et insulté. Son étude est fondée sur des comparaisons internationales que vous ne voulez pas voir.

M. Pierre Lequiller. Je ne peux pas avoir lu le rapport puisque vous ne nous l'avez pas communiqué !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Alors si vous ne l'avez pas lu, ne le condamnez pas ! Vous ne pouvez pas, à la fois, condamner un rapport et dire que vous ne l'avez pas lu, tout en mettant en doute la bonne foi d'un homme de science et d'un chercheur ! *(Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et Union du centre.)*

M. Pierre Lequiller. Mais il ne nous a pas été communiqué !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Si vous ne l'avez pas lu, vous ne pouvez pas porter un jugement ! Mais je vous le donnerai !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est l'Académie des sciences qui a fait des réserves !

M. le président. Mon cher collègue, je vous en prie, c'est M. le ministre qui répond !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur Bourg-Broc, ce rapport a été soumis à la lecture attentive du bureau de l'Académie des sciences et les Sages ont accepté que leur réponse soit publiée !

Contrairement à ce que vous dites, monsieur Lequiller, l'Académie a souligné le caractère scientifique de ce travail, son caractère indubitable en particulier pour l'enseignement primaire. Elle souhaite simplement que des études complémentaires soient mises en chantier. D'ailleurs, c'est un sujet sur lequel il faut sans cesse affiner l'analyse et poursuivre les études.

Monsieur Lequiller, certaines de vos préoccupations rejoignent des questions posées par d'autres parlementaires, en particulier sur les enseignements artistiques. Vous m'indiquez que 330 000 collégiens sont actuellement privés d'enseignement d'art plastique et d'éducation musicale. Naturellement, il faut rapporter le chiffre à l'effectif total des élèves scolarisés en collège, qui est de 2 500 000. Depuis 1988, la situation s'est améliorée à chaque rentrée scolaire et, en 1992, le déficit d'heures non assurées est passé de 14 p. 100 à 9 p. 100 pour la musique, et de 6 p. 100 à 4 p. 100 pour les arts plastiques.

Des instructions formelles sont données aux recteurs pour que, à la rentrée prochaine, ce déficit tende vers 0 p. 100.

A propos des modules, monsieur Bourg-Broc, et recours au bon vouloir des enseignants ; là encore, il faudra un jour que vous puissiez résoudre vos contradictions. Souhaiter que l'initiative soit accordée aux communautés éducatives et pourfendre le bon vouloir des enseignants alors qu'il s'agit simplement d'en appeler à leur conscience civique, éducative, à leur imagination et à leurs capacités pédagogiques me paraît étrange !

Personnellement, je fais confiance aux professeurs. Cette confiance, ils la méritent. J'ai pu constater de mes yeux la ferveur qui animait les groupes, le soin et l'attention qu'ils apportaient à leur travail. Chemin faisant, nous en dresserons le bilan.

Pour les classes de première, le budget prévoit 2 500 postes supplémentaires. Il ne tient donc qu'à vous qu'ils soient créés : votez les crédits !

M. Derosier, à propos des IUFM, a souhaité que l'on puisse tenir compte davantage de la particularité des divers types d'enseignement, et je partage son sentiment.

Après les premiers mois d'expérience qui, pour l'essentiel, sont positifs, nous devons tenter d'apporter des améliorations. Il faut tenir compte des particularités, des singularités, des originalités, cela va de soi. La polyvalence d'un professeur d'école, la bivalence des professeurs de lycée professionnel, la spécialisation des professeurs de l'enseignement secondaire, tout cela suppose des formations adaptées. Je souhaite que la diversité des équipements pédagogiques rassemblés au sein des instituts puisse garantir ces différences et je veille à garantir les bons équilibres entre enseignants-chercheurs et enseignants ayant une bonne expérience de l'école, du collège ou du lycée.

Monsieur Bourg-Broc, je dois tout de même rendre hommage à votre curiosité constante, même si la bonne foi n'est pas toujours au rendez-vous. *(Protestations sur les bancs du*

groupe du Rassemblement pour la République). Vous m'avez interrogé sur la création des postes de maîtres formateurs prévue par la loi de 1988 sur les enseignements artistiques. Cette loi était d'abord une loi d'orientation, et non de programmation – et pour cause ! Parlementaire averti, vous n'ignorez pas que cette première concerne principalement des crédits de fonctionnement. Je note au passage que cette loi de 1988, a été appliquée à la lettre et dans l'esprit, en fait avant même d'exister car, dans les années qui ont précédé, rompant avec des années et des années d'indifférence et de mépris...

M. René Couanau. Le mot « mépris » est de trop !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ...à l'égard des arts et de l'enseignement artistique à l'école, toute une série d'expériences nouvelles ont été engagées. Les classes du patrimoine, qui les a créées ? Et les classes Arc-en-Ciel ? Et, en 1985, les sections A 3 en seconde, pour les arts plastiques, le cinéma, la musique ?. Et de quelle manière a-t-on traité entre 1986 et 1988 les arts, l'éducation et la culture ? Cela réclamerait tout de même un peu de modération dans le propos !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est vous qui devriez en avoir !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Excusez-moi de rappeler ces faits : quel fut le premier acte du gouvernement que vous souteniez en juin 1986 ? La suppression de deux milliards de francs pour la culture, la recherche et l'éducation.

M. Alain Bonnet. Fâcheux !

M. René Dosière. Oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. C'est tout un programme et cela vaut tous les discours. Ce qui a été entrepris représente un effort trois fois supérieur à ce qui avait été imaginé dans cette vague loi sur l'orientation des enseignements artistiques. En tout cas, le budget qui vous est proposé prévoit le recrutement de cent maîtres-formateurs pour les arts plastiques et l'éducation musicale. Et j'aurai l'occasion de présenter bientôt un plan d'ensemble pour 1993 et les prochaines années.

M. Bruno Bourg-Broc. Puis-je interrompre, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le président. Non, mon cher collègue. Vous êtes intervenu dans la discussion en tant qu'orateur principal du groupe du RPR. Maintenant, le ministre répond.

Monsieur le ministre d'Etat, je vous rappelle qu'à la demande de M. Mermaz, ministre des relations avec le Parlement, la conférence des présidents a fixé à quarante minutes le temps de parole du Gouvernement dans ce débat. Nous en sommes déjà à une heure dix et nous sommes loin d'en avoir terminé. Je souhaite donc que le Gouvernement tienne lui aussi compte des décisions prises !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le président, je vous remercie de ce rappel. Je vais essayer d'être bref. Le mieux est que je transmette par écrit certaines réponses précises à des questions qui m'ont été posées. M. Bequet, rapporteur pour avis, a souhaité des précisions sur les revendications des personnels et l'application du protocole d'accord de 1989, sur les bourses scolaires et sur le nombre d'allocations en IUFM. Je lui ferai parvenir ma réponse. Mais si nous disposons de quelques instants, en fin de débat, je pourrai lui apporter un complément d'information.

J'aurais souhaité aussi détailler à l'intention de M. Lequiller, les mesures prises en faveur de la sécurité dans les lycées et les collèges.

Je retiens l'idée de M. Derosier d'affecter un enseignant d'éducation physique et sportive supplémentaire dans chacun des quatre-vingt établissements difficiles.

Monsieur Hage, je partage votre sentiment sur les documentalistes. Aujourd'hui, il existe un poste par lycée professionnel et 85 p. 100 des collèges en sont pourvus. Restent à l'écart les collèges les plus petits. Mais je n'ai pas renoncé, puisque quatre-vingt postes figurent dans le projet de budget, dont quarante seront destinés aux collèges.

Monsieur le président, je n'ai donc pu répondre à l'ensemble des questions et il me faut maintenant conclure.

Quand on entend, dans l'opposition, les uns et les autres, s'égrènent les revendications, les plaintes, les descriptions plus ou moins apocalyptiques. Mais on cherche en vain, à travers cet énoncé de protestations et de descriptions obscures ou noires, le chemin qui serait celui du salut, à supposer que l'éducation nationale ait besoin d'une politique différente de celle qui est conduite aujourd'hui.

Les moyens ? Vous considérez déjà que le budget de l'Etat mériterait d'être restreint.

Les professeurs ? Seraient-ils en cause, alors que la plupart d'entre eux accomplissent leur mission avec conscience et ferveur ? Qu'on ose le dire ! *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Bruno Bourg-Broc. Caricature !

M. René Couanau. C'est le ministre qui est en cause !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Les structures, alors : parlons-en.

Je vous ai écouté, mesdames et messieurs de l'opposition, avec attention. Et je n'ai pas entendu tout à fait la même musique ou perçu la même musicalité dans l'expression des uns et des autres.

M. René Couanau. Mais si !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. M'efforçant de traduire, d'interpréter, de transposer ce qui a été dit hier soir ou ce matin, essayant, au-delà des mots, de sonder les cœurs et les esprits, j'ai observé qu'il y avait en gros deux types de conception.

D'un côté, il y a ceux – je pense à l'un d'entre vous qui naguère exerçait d'importantes fonctions, qui a le sens, je crois, du service public et qui sait avec combien de dévouement cette grande maison de l'éducation nationale, si imparfaite qu'elle soit, accomplit sa mission – ...

M. Bruno Bourg-Broc. Bravo, monsieur Couanau !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ...qui épousent en fait une bonne partie de nos convictions. Et je serais très heureux que nous ayons ainsi réussi, au-delà de la gauche, à gagner de nouveaux adeptes, aux conceptions qui sont les nôtres : décentralisation, déconcentration, autonomie accrue des établissements dans le cadre d'une impulsion nationale.

Mais, d'un autre côté, il y a ceux qui donnent le sentiment de vouloir opérer une remise en cause radicale. Pour aller vite, monsieur le président, ...

M. le président. Oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ...je dirai que l'on se demande si, sous couvert de diversité – comme si nous n'étions pas favorables, moi en particulier, à la floraison des initiatives – on ne s'oriente pas vers un enseignement à trois, quatre ou cinq vitesses...

M. Jean Proveux. A vingt-deux vitesses !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... bref, vers le retour à un enseignement de classe dont certains rêvent.

M. René Dosière. Il faut le dire !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Ainsi, sous couvert de cette décentralisation dont nous avons été les initiateurs et dont nous souhaitons l'approfondissement n'est-ce-pas – autres mots pour cacher d'autres desseins – le démantèlement que l'on envisage d'entreprendre : enseignement de classe, école brisée, école morcelée ?

M. Pierre Lequiller. *Apocalypse now !*

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. En tout cas, je ne peux pas ne pas constater que, face à une majorité présidentielle qui sait où elle va et qui entend poursuivre son action pour la rénovation de l'éducation nationale, l'opposition ne réussit pas à trouver un langage clair et uni.

M. Bruno Bourg-Broc. Vous ne nous écoutez pas assez !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Au moins sommes-nous assurés, à défaut d'y voir clair, qu'il existe une certitude : votre profonde division. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Bruno Bourg-Broc. Propos de politicien !

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que vous devez tous respecter votre temps de parole. Quant au Gouvernement, j'y insiste à nouveau, c'est à sa demande que la conférence des présidents avait fixé à quarante minutes le temps global qui lui est imparti dans le débat sur l'enseignement scolaire, à l'exclusion des réponses aux questions.

Or, monsieur le ministre d'Etat, alors même que nous devions, selon vos propres dires, être « économes de nos mots », vous en êtes déjà à une heure dix, c'est-à-dire que le Gouvernement a dépassé de trente minutes le temps de parole qu'il s'était lui-même fixé à la demande de M. Mermaz.

Je vous donne la parole, monsieur le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, en espérant que vous n'accroîtrez pas trop ce dépassement de trente minutes.

M. Jean Glavany, *secrétaire d'Etat à l'enseignement technique.* Je vous remercie, monsieur le président. J'observe néanmoins que je n'ai pas encore eu l'occasion de m'exprimer sur l'enseignement technique et qu'il me paraîtrait dommageable de ne pas en dire au moins quelques mots.

Par ailleurs, s'il est certain que le Gouvernement a dépassé son temps de parole, il n'est pas impossible que ce soit aussi le cas des parlementaires. Il faut trouver un équilibre dans l'expression de chacun.

Je me propose donc, mesdames et messieurs les députés, de dresser un état rapide de l'enseignement technique, d'expliquer sur quels équilibres il repose, de définir la politique qui est engagée dans ce secteur et, enfin, de répondre aussi précisément que possible aux questions des rapporteurs.

Au total, l'enseignement technique va plutôt bien. Si nous ne le disons pas, nous, qui le dira ?

M. Bruno Bourg-Broc. C'est la méthode Coué !

M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Pas de notre côté, car ce qui me rend perplexe, justement, c'est de vous voir, messieurs de l'opposition, vous livrer à des attaques aussi systématiques contre le système éducatif français. Vous nous obligez ainsi à le défendre, mais nous le faisons sans difficulté. Quelle crédibilité peut bien être la vôtre si vous peignez systématiquement en noir le travail qu'il accomplit, et notamment celui des enseignants ? *(Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Bruno Bourg-Broc. Vous faites semblant de ne rien comprendre !

M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Cette sombre vision me rend d'autant plus perplexe que, grâce à la décentralisation, tous les maires, me semble-t-il, s'occupent de leurs écoles, y investissent financièrement et affectivement, de même que les conseils généraux pour ce qui est des collèges, ...

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Il n'y a aucun rapport avec le budget !

M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. ... de même que les régions pour ce qui est des lycées ou des plans Université 2000. Partout, les collectivités s'engagent avec enthousiasme et ferveur pour leurs établissements d'enseignement. Pourtant, à vous entendre, dès qu'on recolle tout cela au niveau national, tout devient la pire des choses, comme si, au fond, l'éducation nationale n'était pas que la somme de tous ces établissements auxquels vous êtes très attachés.

M. Bruno Bourg-Broc. Et pour lesquels nous avons beaucoup fait !

M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Pour démontrer que l'enseignement technique va bien, je citerai simplement trois chiffres.

D'abord, en une décennie, depuis 1981, le nombre de diplômes de l'enseignement technique au niveau du bac a été multiplié par plus de deux.

Ensuite, le bac professionnel, créé en 1985, est un des plus formidables succès du système éducatif français. Le monde entier nous l'envie, en raison notamment de ce résultat en termes d'insertion qui est incontournable : 93 p. 100 des jeunes titulaires de ce diplôme trouvent un emploi dans les six mois.

Enfin, s'agissant des jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification – ce que vous appelez cette « cohorte de chômeurs » qui envahissent les ANPE – sachez que leur nombre est pour la première fois, l'année dernière, descendu en dessous de la barre des 100 000. C'est encore trop, mais cette évolution est très favorable. Encore faut-il préciser que l'importance de ce chiffre résulte, pour une large part, de la sortie des CFA, système qui prépare moins efficacement que l'enseignement technique aux diplômes professionnels.

Si l'enseignement technique va bien, c'est qu'il a su trouver un bon équilibre avec le monde de l'économie, avec le monde des entreprises.

Hier soir, plusieurs d'entre vous, notamment M. Lequiller, demandaient que l'enseignement technique s'ouvre aux entreprises, que se nouent des liens de partenariat. Eh bien, messieurs, je vous invite à aller voir sur le terrain ce qui se passe. Et si vous ne pouvez pas y aller seuls, je vous invite à m'y accompagner, car je visite plusieurs établissements chaque semaine et je peux, sans difficulté, vous montrer que ce partenariat est déjà inscrit dans les faits, qu'il se développe à une vitesse exponentielle et qu'il est justement une des chances de l'enseignement technique.

Savez-vous qu'au jour d'aujourd'hui, l'éducation nationale a déjà signé une soixantaine de conventions avec des branches professionnelles pour nouer ce partenariat au plan national ? Mais ces conventions au plan national ne seraient rien si elles ne vivaient pas sur le terrain, si elles n'étaient pas remplies d'un contenu local et concret. De ce point de vue, l'attente n'a pas été longue puisque – le savez-vous ? – 20 000 contrats de jumelage lient déjà des établissements d'enseignement professionnel à des entreprises.

L'équilibre ainsi réalisé est d'autant plus satisfaisant que les professions sont associées à la définition du contenu des formations et des diplômes au travers des commissions professionnelles consultatives. Ces dernières fonctionnent si bien qu'aujourd'hui, aucune définition de diplôme de l'enseignement technique n'a plus de cinq ans et que l'actualisation est poursuivie en permanence.

Ce bon équilibre est aussi le fait d'une nouvelle relation entre l'Etat et les régions. Désormais, les schémas régionaux de formation professionnelle sont arrêtés conjointement par les présidents de région et les recteurs.

Enfin, la troisième source de cet équilibre tient à la capacité de l'éducation nationale, et de l'enseignement technique en particulier, à favoriser la déconcentration en développant largement l'autonomie des établissements. A cet égard, je rends un hommage particulier aux chefs d'établissement et aux chefs de travaux de l'enseignement technique, qui ont su nouer ce partenariat avec leur environnement économique.

Ainsi, les formations complémentaires d'initiative locale connaissent, elles aussi, une croissance exponentielle parce qu'elles répondent à un vrai besoin et du système éducatif et du monde économique. Ces initiatives, qui visent à créer sur le terrain des formations complémentaires, généralement au niveau du BEP, en étroite liaison avec les entreprises locales, reposent sur l'alternance, c'est-à-dire sur l'ouverture au monde économique pour 50 p. 100 du temps de formation. Elles sont liées aux besoins exprimés par les entreprises locales en termes d'emploi des jeunes.

Si vous me permettez une digression de caractère politique, je dirai que ces formations complémentaires ont la vertu formidable - et c'est peut-être ce qui vous gêne, messieurs de l'opposition – d'opposer un démenti formel à tous les stéréotypes qu'on entend sur l'éducation nationale.

On dit que l'éducation nationale n'est qu'un bunker refermé sur lui-même, alors que ces formations montrent que l'éducation nationale est capable de s'ouvrir au monde de l'entreprise en pratiquant l'alternance à 50 p. 100.

On dit que l'éducation nationale est un système centralisé et monolithique, alors que ces formations sont d'initiative locale et gérées au plan local.

On dit que l'éducation nationale est une fabrique à chômeurs, alors que ces formations ont un seul objectif : l'insertion professionnelle des jeunes dans des entreprises identifiées.

On dit enfin que le niveau baisse, alors que ces formations permettent aux jeunes d'utiliser des technologies de pointe.

C'est cet équilibre entre les entreprises, les régions et une administration déconcentrée qui a permis à l'enseignement technique d'évoluer favorablement. Une évolution que nous avons largement entreprise et que nous allons poursuivre grâce au budget pour 1993.

La politique que nous suivons se situe, je tiens à le dire avec clarté, dans le droit-fil de celle qu'avaient engagée et développée mes prédécesseurs Robert Chapuis et Jacques Guyard. Elle se situe aussi dans le droit-fil des dispositions de la loi d'orientation proposée par Lionel Jospin au Parlement et adoptée en 1989. Je pense notamment à un principe qui me paraît essentiel : la diversification des filières d'excellence.

Cette politique a été définie à l'occasion de deux communications que j'ai eu l'honneur de présenter au conseil des ministres, l'une en avril dernier sur l'ouverture de l'enseignement technique à la vie économique, l'autre en octobre dernier sur la généralisation de l'alternance. Je ne reviendrai pas sur ces deux orientations, monsieur le président, pour tenir compte de vos recommandations. Mais peut-être pourrons-nous les traiter plus en détail dans la phase des questions.

Je m'en tiendrai pour le moment à quelques chiffres qui illustrent bien ce budget et qui nous permettront d'aller de l'avant en 1993.

Grâce à ce budget, l'année prochaine, nous ouvrirons 50 sections de CAP, 200 de bac professionnel, 210 de techniciens supérieurs et 50 nouveaux départements d'IUT.

Grâce à ce budget, nous allons aussi poursuivre le plan de rénovation des sections E et F, pour 270 millions de francs, et de la section G, pour 200 millions de francs.

Enfin, pour répondre aussi précisément que possible aux questions des rapporteurs, je voudrais d'entrée de jeu aborder un problème qu'ils ont évoqué et que plusieurs orateurs ont également abordé : la suppression de 750 postes en lycée professionnel.

Ce chiffre doit être lu à l'aune de deux évolutions.

La première concerne le transfert, résolu mais prudent, des quatrièmes et troisièmes technologiques vers les collèges. Résolu, parce que ce mouvement est engagé et que nous le poursuivons avec ardeur. Prudent, parce que nous tenons compte des réalités locales, à la fois des lycées professionnels et des collèges. Certains lycées professionnels ne doivent pas être fragilisés par ces transferts et certains collèges ne sont pas encore prêts à accueillir les quatrièmes et troisièmes technologiques.

Mais ce transfert délibéré a des conséquences en termes d'emplois. A lui seul, il justifierait la suppression de plusieurs centaines de postes.

La deuxième évolution concerne la diminution des effectifs dans les lycées professionnels, que nous déplorons tous. Celle-ci tient pour une bonne part à des raisons démographiques, mais elle résulte également de l'image encore insuffisamment valorisée de l'enseignement technique. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons organisé, la semaine dernière, une semaine de promotion de cette filière d'enseignement. Cette réduction des effectifs justifierait, elle aussi, la suppression d'un bon nombre de postes.

Compte tenu de ces deux évolutions, on pourrait en être au-delà de 1 000 postes. Je peux donc vous assurer que, malgré la suppression de 750 postes, le taux d'encadrement des lycées professionnels ne se détériorera pas mais au contraire s'améliorera.

Les réactions à l'annonce de ce chiffre m'inspirent deux réflexions ; sur la rigueur de gestion et sur la transparence.

D'abord, ce n'est pas sans amusement que j'entends des députés de l'opposition nous marteler des propositions à coups de milliards – tout en nous demandant de faire preuve de rigueur dans la gestion. En l'occurrence, c'est bien le cas. La rigueur de gestion, cela consiste, en effet, à créer des postes là où ils sont nécessaires, mais parfois aussi – même si c'est douloureux et même si ce n'est pas particulièrement porteur – à savoir en supprimer là où c'est possible.

Ensuite, tout le monde sait que supprimer ces postes eût été possible d'une façon déconcentrée au niveau des rectorats, je ne dirai pas en catimini, mais sans aucun effet d'affichage. La vertu de cet affichage, c'est donc la transparence. A quelques mois des élections, vous avez là une preuve supplémentaire que le Gouvernement ne s'abandonne pas à la démagogie.

M. Landrain a consacré une grande partie de son rapport à l'apprentissage. Sans forcer le trait, je dois cependant rappeler que le budget de l'éducation nationale ne concerne pas l'apprentissage, sauf pour les centres de formation des apprentis. C'est donc plutôt à Mme Aubry, ministre du travail, que ces remarques s'adressaient.

Cela étant, Mme Aubry a poursuivi, sans Mme Cresson, l'œuvre entreprise, que vous avez approuvée par la loi du 17 juillet dernier. Cela montre bien que tout le Gouvernement s'investit dans le développement de l'apprentissage.

Là encore, deux réflexions.

M. Landrain constate que les effectifs baissent dans les centres d'apprentissage. Cela signifie au fond que, si les pouvoirs publics proposent – et la loi du mois de juillet montre une volonté politique claire –, ce sont les jeunes, les familles et surtout les entreprises qui disposent.

Mais j'irai plus loin. J'ai lu cette semaine une note passionnante, que je tiens à votre disposition, émanant de l'ambassade de France en Allemagne. Cette note montre que, dans ce royaume de l'apprentissage s'il en est, les effectifs baissent encore plus cruellement que chez nous, parce que, si j'ose dire, l'économie allemande et les chefs d'entreprise en reviennent et que l'apprentissage a trouvé ses limites dans ce pays.

La seconde réflexion porte sur la la réforme de la taxe d'apprentissage réclamée dans le rapport de M. Landrain. Depuis vingt-cinq ans, et à trois reprises, les réformes proposées ont chaque fois buté sur un principe pour nous incontournable : celui de la libre affectation de la taxe par les entreprises.

Enfin, j'en viens aux quatre observations émises par la commission.

Premièrement, l'individualisation des crédits de l'enseignement technique. Cette proposition me laisse perplexe. Certes, individualiser, parmi les crédits de l'éducation nationale ceux de l'enseignement technique permettrait de mieux suivre les progrès de celui-ci. Mais cette disposition présenterait aussi un caractère discriminatoire alors que nous voulons faire de cet enseignement une filière à part entière, au même titre que les autres formations d'excellence de l'éducation nationale. Je m'interroge donc sur le bien-fondé de cette proposition et vous suggère de poursuivre le débat.

Deuxièmement, l'extension du crédit d'impôt. La commission souhaite que la disposition relative au crédit d'impôt, figurant dans la première partie de la loi de finances et destiné à permettre aux entreprises de déduire de leurs impôts les frais qu'elles engagent pour accueillir de jeunes apprentis, soit élargie aux entreprises qui accueillent des jeunes de l'enseignement technique.

Je peux vous annoncer qu'à la suite d'une décision du Premier ministre le Gouvernement déposera prochainement un amendement tendant à étendre cette disposition aux entreprises employant des jeunes issus de l'enseignement technique.

Troisièmement, l'extension aux parents d'apprentis de la nouvelle mesure fiscale. Il en a été débattu lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances. Je me bornerai à rappeler que les jeunes en apprentissage, contrairement à ceux de l'enseignement technique, sont salariés. Du fait de cette différence essentielle, la mesure fiscale n'a donc pas de raison de s'appliquer.

Quatrièmement, enfin, la commission nous demande de veiller davantage à l'adaptation du contenu des formations aux besoins locaux. J'ai répondu en évoquant la généralisation de l'alternance. Ainsi que je l'ai dit, d'ici à trois ans toutes les formations professionnelles intégreront le principe et la pratique de l'alternance dans leur cursus de formation. Nous pouvons également compter sur le développement exceptionnel des formations complémentaires d'initiative locale pour réaliser cet objectif. L'enseignement technique se dote donc de tous les moyens pour adapter les contenus de ses formations aux besoins locaux.

Monsieur le président, je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu long peut-être, mais je tenais à faire le point sur les potentialités qu'offre ce budget pour poursuivre la politique engagée en matière d'enseignement technique et à apporter des réponses aussi précises que possible aux questions posées par les rapporteurs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, nous sommes nombreux à souhaiter assister demain aux manifestations commémoratives du 11-Novembre. Mais j'appelle votre attention sur le fait que si chacun ne fait pas preuve d'une extrême concision, ce débat se terminera tard dans la nuit.

La parole est à M. Jean-Pierre Bequet, rapporteur pour avis, pour une minute.

M. Jean-Pierre Bequet, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, je serai très bref.

Je sais que le temps globalement imparti au Gouvernement est très limité. Mais mon ami Jean-Paul Planchou et moi-même n'avons pas entendu les réponses que nous attendions sur certains points précis. Il est de mon devoir de rapporteur de poser à nouveau ces questions essentielles à M. le ministre d'Etat.

Le statut des PEGC. Nous sommes les uns et les autres longuement intervenus sur ce point, je pense notamment à mon ami Derosier. Les PEGC attendent avec impatience d'être intégrés dans le corps des professeurs certifiés. Quelle réponse pouvez-vous leur apporter ?

La réforme des collèges. Pourriez-vous au moins nous donner le calendrier qui a été retenu ?

Les professeurs de lycée professionnel. Le secrétaire d'Etat vient de répondre et je l'en remercie.

Le protocole d'accord signé par Lionel Jospin. Certains points méritent d'être creusés, je pense notamment aux congés de mobilité. Pouvez-vous nous donner quelques pistes de réponse ?

Enfin, le recours trop important aux heures supplémentaires et à l'auxiliarat, alors qu'un effort très important de création de postes est engagé, nous préoccupe.

Comment expliquez-vous, monsieur le ministre d'Etat, cette contradiction ?

Monsieur le président, vous pouvez le constater, j'ai été très bref. M. Jean-Paul Planchou et moi-même souhaiterions que M. le ministre d'Etat nous apporte les réponses que nous réclamons.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, pour une courte intervention.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. D'abord, je voudrais remercier les deux rapporteurs, MM. Bequet et Planchou, d'avoir présenté hier soir l'ensemble du budget, me dispensant par là-même de le faire moi-même. Ils se sont acquittés de leur tâche mieux que je n'aurais pu le faire, attirant en outre l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur toute une série de sujets concrets.

Les PEGC. Le projet de budget pour 1993, vous l'avez noté monsieur le rapporteur, propose 2 500 promotions à la hors classe. C'est une bonne chose, mais ce n'est qu'une première étape. L'engagement a été pris d'offrir aux PEGC après 1992 les mêmes perspectives de carrière qu'aux professeurs certifiés.

Comme vous le savez, je m'efforce depuis quelques mois de faire l'impossible, dans de nombreux domaines, pour que la parole de l'Etat soit respectée ; et nous avons beaucoup avancé dans ce sens. Cela paraît d'ailleurs normal : quand l'Etat prend un engagement, il doit le respecter.

Cet engagement, pris par mon prédécesseur, sera donc tenu. D'autant qu'il est très légitime. Personnellement, je n'accepte pas les attaques que l'on porte parfois à l'encontre des PEGC. Ces professeurs ont toujours été en première ligne pour la formation des jeunes collégiens. Ils ont déployé des trésors d'intelligence pour éduquer les élèves et les aider à réussir. Pourquoi eux, qui ont tant donné, seraient-ils les seuls, dans le premier comme dans le second degré, à ne pas bénéficier de perspectives de carrière ?

Des solutions sont en cours d'examen. Naturellement, elles ne pourront s'appliquer que progressivement. Sachez au moins que figurent dans ce projet de budget les premiers éléments qui nous permettront, dès la rentrée prochaine, d'assurer le financement des mesures que le Premier ministre aura arrêtées. Je lui ai transmis un certain nombre de propositions et il rendra un arbitrage, sans doute avant la fin de l'année. Je souhaite que l'on connaisse, le plus tôt possible les conditions dans lesquelles ces perspectives de carrière seront offertes à l'ensemble des PEGC.

La réforme des collèges. Je me suis brièvement exprimé sur ce point hier soir. Sans vouloir fixer de date précise, car j'ai pour habitude de respecter mes engagements, disons qu'avant la fin de l'année, les décisions seront arrêtées. Nous avons déjà beaucoup avancé. Je tiendrai naturellement informée l'Assemblée nationale de l'évolution de notre réflexion et surtout, de la mise au point des actions concrètes que nous envisageons pour la rentrée prochaine. Car c'est bien à cette date, et pas dans deux ou trois ans, qu'interviendra la réforme.

Les maîtres auxiliaires. Pendant l'année scolaire 1991-1992, ils étaient au nombre de 39 700 dans le second degré. Une politique active est conduite pour diminuer ce nombre en favorisant la titularisation des intéressés par voie de concours, ce système ayant le mérite de stabiliser la situation des maîtres auxiliaires tout en garantissant leur qualification et donc la qualité de l'enseignement.

Des mesures ont été prises en ce sens : réduction à trois ans de la durée de service requise pour se présenter aux concours internes, prise en compte de l'expérience professionnelle dans les concours internes, développement de la préparation au concours, meilleur reclassement des maîtres auxiliaires lauréats des concours. Cette politique porte ses fruits : 4 200 maîtres auxiliaires ont réussi des concours en 1992, soit une progression de 68 p. 100.

Le respect du protocole signé par Lionel Jospin. Un point en effet est reporté, et j'en assume la responsabilité, celui qui porte sur les congés de mobilité

Je m'interroge et vous interroge sur cette mesure qui, certes, ne manque pas de pertinence mais, est-elle à propos à un moment où il est nécessaire d'assurer un meilleur encadrement des élèves ? La priorité ne doit-elle pas être donnée à cette préoccupation ? Toute notre énergie doit, à mon sens, être mobilisée pour améliorer l'encadrement des élèves dans les lycées et les collèges.

Sur le fond, peut-être la solution consisterait-elle à permettre aux professeurs de participer, de temps à autre, à des actions de formation pendant lesquelles ils pourraient respirer un peu.

Nous avons eu en revanche à cœur de faire respecter pleinement d'autres dispositions du protocole. J'ai ainsi obtenu de M. le Premier ministre que les indemnités des conseillers d'éducation soient portés à 6 000 francs. Quant au nombre d'emplois hors-classe pour les professeurs de second degré, il est calculé sur les emplois existants en 1992. Des responsables syndicaux ont posé une question sur la base de calcul des emplois hors-classe. Peut-être aurons-nous l'occasion, au cours du débat, de revenir sur ce sujet.

Telles sont, messieurs les rapporteurs, et en vous remerciant encore pour le travail très remarquable et très précis que vous avez accompli, les éléments de réponse que je pouvais apporter à vos très justes interrogations.

M. le président. Nous en arrivons, mes chers collègues, aux questions. Je me permets de rappeler que celles-ci doivent être posées au maximum en deux minutes.

Nous commençons par le groupe de l'Union du centre.

La parole est à Mme Bernadette Isaac-Sibille.

Mme Bernadette Isaac-Sibille. Monsieur le ministre d'Etat, le rapport de M. Planchoi est très instructif en grande partie d'ailleurs par ces non-dit. *(Sourires.)* Il y apparaît clairement que la jeunesse de notre pays a besoin de trouver du personnel d'accueil au sein de l'éducation nationale. Le choix du terme accueil, plusieurs fois employé dans ce rapport, et par vous-même, monsieur le ministre, au cours de la discussion, est très révélateur.

Par suite de l'éclatement de la structure familiale les enfants se sentent bien souvent seuls et ne trouvent que rarement un adulte avec qui dialoguer. Or ceux qui connaissent des difficultés scolaires sont fréquemment mal dans leur peau et cherchent à se faire entendre.

Une enquête récente réalisée dans un grand lycée lyonnais révèle que, pour plus de 85 p. 100 des lycéens interrogés, l'infirmière est la personne de leur établissement scolaire à laquelle ils se confient le plus volontiers parce que, disent-ils,

ils peuvent lui parler de tout. Et ceux qui vivent au quotidien les difficultés des familles le savent bien, leur meilleur interlocuteur est l'assistante sociale scolaire.

Or, monsieur le ministre, alors que le nombre des élèves du second degré a augmenté de plus de 200 000 entre 1988 et 1992 et que les problèmes de santé et d'équilibre physique et mental des jeunes se multiplient, ce projet de budget ne prévoit, pour l'ensemble de la France, que la création de 192 postes de médecins, infirmières, assistantes sociales et secrétaires administratives, dont, hélas ! une grande partie restera au ministère et dans les rectorats.

En France, nous n'avons toujours qu'un médecin pour 8 200 élèves et la proportion est à peu près la même pour les assistantes sociales. C'est inacceptable et dramatique. Mais je ne répéterai pas tout ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire l'an dernier.

Face aux carences de l'Etat et grâce à M. le préfet du Rhône que j'avais alerté sur ce grave problème, nous allons, avec la collaboration du conseil général du Rhône, engager une opération novatrice. Le rapport du professeur Beaupère est très clair sur la démarche à entreprendre pour améliorer le système de santé scolaire. Monsieur le ministre d'Etat, quand ferez-vous le choix de donner une plus grande place à la santé scolaire qui pourrait résoudre tant de problèmes qui touchent la jeunesse.

C'est un nouveau cri d'alarme que je lance, monsieur le ministre d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Votre question madame le député, me donne l'occasion de déplorer de nouveau - je pourrais le faire sur tous les sujets mais ce serait une litanie - l'attitude de tant d'hommes politiques qui n'ont cessé depuis des années de combattre la fonction publique, le service public, l'Etat ...

M. René Couanau. Pas nous !

M. Alain Bonnet. Mais si !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... et de réclamer que l'on diminue le nombre des serviteurs de l'Etat.

On le mesure aujourd'hui, cette politique irresponsable pourrait nous coûter cher et nous devons résister à la tentation démagogique d'abaisser le nombre d'emplois du service public.

Dans ce domaine, comme dans tant d'autres, l'Etat doit, en effet, accomplir sa mission. Mais je note que ce sont les mêmes qui, d'un côté, se plaignent qu'il y a trop de fonctionnaires, et, qui, de l'autre, budget après budget, réclament la création de postes. Comment ne pas relever la contradiction ?

Je suis d'accord avec vous, madame le député, dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres sur lesquels j'aimerais que nous bénéficiions un peu de votre soutien pour favoriser le développement des services publics.

De 1988 à 1992, nous avons créé près de 280 postes, dont 100 au titre du plan d'urgence de 1990 et 60 que j'ai obtenus en surnombre cette année, en cours d'exercice. Nous vous proposons, dans ce projet de budget, la création de cinquante postes supplémentaires. Nous manifestons ainsi notre attachement à l'égard de ces personnels dont les missions viennent d'être redéfinies et confortées et la situation statutaire nettement améliorée.

Prenons l'exemple que vous avez cité, madame le député, concernant l'académie de Lyon, qui vous est chère. Dans votre académie près de 300 assistantes sociales et infirmières sont en fonction. Sur les trente et un postes d'infirmières que nous avons ouverts grâce aux créations exceptionnelles de cette année, cinq ont été accordées dès la rentrée de 1992 à l'académie de Lyon. Cet effort n'est pas négligeable, convenez-en.

Alors cessons de nous en prendre au service public et réclamons, au contraire, que plus que jamais, avec l'Etat, il remplisse pleinement sa mission.

M. le président. La parole est à M. René Couanau.

M. René Couanau. Mme Isaac-Sibille et moi-même souhaitons revenir sur le statut des PEGC.

Nous ne faisons pas de surenchère, monsieur le ministre, nous ne critiquons pas les moyens, mais la manière dont ils sont utilisés. Les précisions que vous avez apportées à M. le rapporteur pour avis ne l'ont pas complètement satisfait, pas plus qu'elles ne nous satisfont.

Quelles sont exactement vos intentions ? Quel statut allez-vous proposer aux PEGC ? Selon quel calendrier ?

Quels crédits budgétaires avez-vous exactement prévus pour amorcer cette revalorisation du statut des PEGC, qui répond à un engagement de votre prédécesseur et que, vous venez de le confirmer, vous êtes vraiment déterminé à respecter ?

Vous nous avez annoncé votre intention de procéder à une rénovation des collèges dans les mois qui viennent.

C'est dans ce cadre et sur tous ces points que nous attendons des réponses précises, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, votre question me permet de rappeler que, pour la première fois - je dis bien la première fois -, sinon depuis toujours, du moins depuis très longtemps, ce problème sera traité. Quant à savoir s'il le sera bien ou mal, ce sera à vous de juger, le moment venu !

Le sujet n'est pas simple et il rend nécessaire la mise au point de critères et l'établissement de modalités précises recueillant l'assentiment des uns et des autres.

Quand je dis que le sujet sera traité, cela signifie que les premières mesures d'application du plan que nous retiendrons, avant la fin de l'année, seront appliquées dès la rentrée prochaine.

M. René Couanau. Ah bon !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je prends donc deux engagements : les règles seront fixées avant la fin de l'année, et les premières mesures d'application interviendront à la rentrée de 1993. C'est un calendrier précis.

Pour ce qui est des modalités elles-mêmes, j'ai interrogé les diverses organisations syndicales et professionnelles et j'ai constaté qu'elles n'avaient pas toutes le même sentiment, ce qui est bien normal. J'ai transmis des propositions à M. le Premier ministre auquel il appartiendra de rendre l'arbitrage qui lui paraîtra le plus juste afin de tenir l'engagement pris par le précédent gouvernement.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Monsieur le ministre d'Etat, ma question porte sur le fonctionnement de l'ONISEP.

Dans le cadre du service d'orientation scolaire de l'éducation nationale, l'office national d'information sur les enseignements et les professions est chargé d'élaborer et de diffuser des bases documentaires utiles aux conseillers d'orientation et aux familles, à titre gratuit dans la plupart des cas, grâce à l'importante subvention que lui accorde annuellement le ministère.

Durant de nombreuses années, cette mission a été menée en complémentarité avec celle confiée par le miniatère de la jeunesse et des sports aux centres d'information et de documentation de la jeunesse, les CIDJ, dont la production se caractérise par la recherche d'un contact direct avec les jeunes, portant sur tous les sujets de la vie sociale qui peuvent les concerner : scolarité et métiers bien sûr, mais aussi modalités du service national, aides sociales diverses, voyages, sports, loisirs, etc. De nombreux organismes à clientèle jeune - centres régionaux et municipaux d'information, bibliothèques de prêt, établissements scolaires et même centres d'orientation de l'éducation nationale - se sont, au cours des vingt dernières années, abonnés aux fiches éditées par le CIDJ, à la satisfaction, semble-t-il, des usagers.

Or, depuis l'année dernière, l'ONISEP a entrepris de réaliser lui-même un type de fiches très semblable, s'adressant directement aux jeunes, dans le domaine des métiers. On peut estimer le coût de la recherche documentaire, de la rédaction, de la mise en page, de l'impression, en termes d'heures de travail de spécialistes et d'utilisation de matériel, à 2 millions de francs au bas mot.

Avant le lancement de cette importante opération, y a-t-il eu, monsieur le ministre d'Etat, consultation entre vos services et ceux de la jeunesse et des sports pour examiner dans quelle mesure une simple adaptation des fiches existant au CIDJ aurait pu répondre au besoin récent de l'ONISEP ? Je rappelle que ces deux organismes sont financés en grande partie par des crédits publics.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, votre souci rejoint le mien. Il arrive trop souvent, en effet, que des organismes d'Etat ne coopèrent pas assez étroitement.

Autant je suis un défenseur obstiné et passionné du service public, autant je déplore que, sur trop de bancs des assemblées, l'on plaide en faveur de la diminution du nombre d'emplois d'Etat, car je pense que, plus que jamais, il faut au contraire restaurer la fonction de l'Etat dans notre société, autant je regrette parfois que la coopération entre certains services ne traduise pas une volonté d'efficacité et d'économie.

Les deux institutions, que vous avez évoquées sont nées, l'une et l'autre, dans des circonstances historiques différentes. Leurs vocations premières étaient d'ailleurs distinctes. L'institution qui relève du ministère de la jeunesse a un objet plus large : la vie économique, sociale, culturelle ; bref elle informe sur tout ce qui touche à la vie des jeunes, alors que l'ONISEP a une fonction plus précise, plus ciblée, en particulier d'informations sur les métiers.

Je leur ai demandé de se rapprocher et votre question me permettra d'aller plus loin pour éviter les doubles emplois et pour pousser à une meilleure coopération entre ces deux institutions. Dans le même temps, vous le savez, sous une impulsion nouvelle, l'ONISEP elle-même s'efforce de se moderniser.

M. le président. La parole est à M. Charles Ehrmann.

M. Charles Ehrmann. Monsieur le ministre d'Etat, ma question a trait aux enfants précocement doués.

Chacun reconnaît que la réforme de l'école est une nécessité. Trop d'enfants ne peuvent suivre et sont en retard, malgré tous les efforts accomplis pour l'éviter. Il se produit ainsi un nivellement auquel les maîtres s'habituent malgré eux.

Or Alfred Binet et le docteur Simon dès 1909, Jean-Charles Terrassier et d'autres aujourd'hui, ont montré, par des études réalisées aux USA et en Israël sur des centaines de milliers de cas, que certains jeunes intellectuellement précoces pourraient faire le programme de la grande maternelle à la CM 2, soit six ans, en quatre ans, suivre les cours de la sixième et de la cinquième en un an, passer le bac à quatorze, quinze ans, préparer les grandes écoles entre quinze et dix-huit ans, en sortir à vingt et un ans, pleins d'enthousiasme et de multiples possibilités.

L'école publique ne fait rien pour eux. Pourtant, ces jeunes précoces représentent 2,5 à 5 p. 100 des élèves, soit à peu près un élève sur une classe de vingt-cinq, donc environ 350 000 à 400 000 enfants de six à seize ans.

Ce qui est grave au plan social, pour nous qui pensons que l'école est l'un des moyens essentiels pour l'enfant pauvre de gravir les échelons dans la société, c'est que la moitié de ces enfants intellectuellement précoces sont issus de classes modestes, de familles d'ouvriers, ou d'employés. Or, à l'école primaire, le rythme d'activité, ralenti comparativement à leur potentiel, fait qu'ils s'ennuient, s'étiolent, se désintéressent. Comme ils vivent dans un contexte familial verbo-culturel pauvre, ils perdent souvent l'avance qu'ils avaient.

En revanche, leurs camarades appartenant à des familles plus fortunées ou plus instruites compensent, grâce à l'appui de leurs parents ou à des études suivies dans des écoles privées de qualité, le système trop égalitaire de l'école.

Le résultat est que, dans les terminales, les enfants des familles aisées ou cultivées représentent 80 à 90 p. 100 des élèves brillants et ceux des familles modestes 10 à 20 p. 100.

Monsieur le ministre d'Etat, reprenez l'expérience des Lesplanas à Nice en 1987 dont je vous ai parlé hier à vingt-trois heures. Elle avait donné de bons résultats même si elle avait été regardée avec méfiance.

M. le président. Je vous demande de conclure, mon cher collègue !

M. Charles Ehrmann. Vous avez ouvert la voie en permettant aux enfants de cinq ans d'entrer en CP

M. le président. Mon cher collègue, concluez !

M. Charles Ehrmann. Si vous réussissez à reprendre et à étendre cette expérience de diversité de l'enseignement primaire, des dizaines de milliers d'enfants de familles modestes vous remercieront et vous en seront reconnaissants.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, votre question me laisse perplexe.

M. Dominique Gambier. Nous aussi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je n'ai pas de réponse mathématique, si j'ose dire, à votre interrogation.

D'abord sur quels critères allez-vous déterminer qu'un enfant est précoce ? Devra-t-il l'être en général ou seulement dans une discipline ? En outre, êtes-vous bien sûr qu'enfermer ces enfants dans une entité un peu close, les couper des autres enfants, soit bon pour leur développement, non pas tant intellectuel que mental et social ?

Après tout, la vie – nous le constatons ici même – c'est la diversité, le choc des tempéraments, des classes sociales ; eh oui ! nous les retrouvons là ! Elle comporte parfois des inégalités très graves ; on y trouve des êtres humains diversement doués dont chacun a sa parcelle de dons et ses insuffisances, y compris les enfants dits « précoces ».

Je ne suis pas en mesure de porter une appréciation sur l'expérience de Nice. A-t-elle été évaluée de façon suffisamment scientifique ? A supposer même qu'elle puisse être jugée positive sur le plan des connaissances, sur le plan intellectuel, en serait-il vraiment de même sur le plan moral, sur le plan social ? Je ne le crois pas.

Je n'ai pas, en la matière, à dire où est le bien et où est le mal, mais je crois que, tant que nous pourrons le faire, réunir dans notre école des enfants venant du peuple tout entier devra rester notre idéal. Au demeurant, la politique des cycles qui fut décriée, comme toute politique nouvelle, porte désormais ses fruits. Or elle a précisément pour objet de tenir compte de l'itinéraire de chaque enfant, de ne pas pénaliser les meilleurs, de ne pas écraser les moins bons et d'accompagner le cheminement de chacun d'eux.

Jusqu'à preuve du contraire, j'ai donc le sentiment que cette expérience des cycles est plus heureuse que celle qui consisterait – vous constatez que je m'exprime avec mesure – peut-être au nom d'apparentes bonnes intentions – je ne conteste pas les vôtres – à enfermer des enfants dans des ghettos. Ces ghettos de classe ou intellectuels ne seraient pas nécessairement favorables à leur plein épanouissement de citoyen et d'enfant qui doit vivre dans un monde marqué non pas par le cloisonnement, mais par la diversité.

M. le président. La parole est à M. Jean-Yves Haby.

M. Jean-Yves Haby. Monsieur le ministre d'Etat, dans les collèges et lycées, le centre de documentation et d'information, le CDI, joue un rôle croissant. Les professeurs y trouvent la possibilité de faire réaliser par leurs élèves des travaux personnels et les jeunes peuvent s'y initier à l'auto-documentation non seulement dans les disciplines scolaires, mais aussi dans des domaines culturels périscolaires. L'usage de questionnaires d'enquête peut même y pallier en partie les absences de professeurs dont un rapport du groupe d'inspection générale de la vie scolaire estime qu'elles représentent en moyenne deux heures par semaine dans les lycées, pour cause de maladie, d'examen ou de formation continue.

Les enquêtes de cette même Inspection générale font état d'une demande générale des élèves pour que le matériel et les collections des CDI soient accrus et pour que leurs instruments de documentation soient diversifiés. Ils souhaitent également que ces CDI soient ouverts tout au long de la semaine durant les heures scolaires et entre midi et quatorze heures. Ils réclament enfin une argumentation de leur surface et du nombre de places de travail disponibles.

Le budget de l'éducation nationale ne répond que partiellement à ces besoins en expansion. Certes, le « plan d'urgence des lycées » décrété en janvier 1991 a créé de nouveaux postes de documentaliste et, dans votre projet de budget pour

1993, la mise en service de quatre-vingt-neuf lycées nouveaux s'accompagne de la création de quatre-vingt-neuf postes de documentaliste.

Je souhaiterais cependant savoir si, actuellement, tous les établissements secondaires sont dotés d'un poste à plein temps de documentaliste certifié ou équivalent, responsable de CDI, et s'il n'est pas prévu d'y créer progressivement un deuxième emploi d'adjoint, de secrétaire ou autre afin de répondre à un développement reconnu. Comment enfin favoriser l'aide que les collectivités – communes, départements, régions – peuvent apporter à leur équipement ?

Vous constatez, monsieur le ministre d'Etat, que je vous propose non des suppressions de postes mais au contraire des créations, dans un domaine que je crois particulièrement important et qui fait l'objet de la curiosité, de l'intérêt des jeunes.

Mme Martine David. Il faudra aussi accepter de financer ces postes !

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, je vous remercie beaucoup de cette question.

Je crois, comme vous, que les centres de documentation et d'information, appelés dans le langage courant les CDI, sont de belles institutions. Quand j'entends dresser des portraits un peu apocalyptiques de l'éducation nationale, je me remémore souvent les visites fréquentes que j'effectue dans tel lieu de documentation, de lecture et de rencontres.

Les CDI sont généralement des endroits merveilleusement organisés et ordonnés. Les élèves peuvent y trouver, entre deux cours ou lorsque se produit une absence de leur professeur, la possibilité d'y travailler, d'y réfléchir, d'échanger quelques idées avec des camarades. Ils sont l'une des fiertés collectives de notre éducation nationale.

Actuellement, tous les lycées et lycées professionnels sont pourvus d'un CDI. C'est souvent l'endroit le plus chaleureux du lycée. A ma connaissance il n'est pas un lycée classique ou professionnel qui ne dispose au moins d'un poste de documentaliste.

Quant aux collèges, 85 p. 100 d'entre eux ont également un poste de documentaliste. Là aussi, les CDI sont des endroits accueillants et hospitaliers. Certes, quelques collèges – il s'agit généralement de petits collèges, ayant moins de deux cents élèves – ne sont pas encore pourvus. Il faut donc poursuivre la tâche pour que l'ensemble des collèges de France disposent d'un documentaliste. C'est pourquoi le projet de budget pour 1993 comporte la création de 89 postes, dont 40 pour les collèges. J'espère qu'avant deux ans nous aurons assuré la couverture de l'ensemble du territoire.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Martine David.

Mme Martine David. Monsieur le ministre d'Etat, depuis leur création en 1982, les zones d'éducation prioritaires ont progressivement permis de dégager des moyens importants en faveur des publics scolaires défavorisés, améliorant les conditions de travail et les résultats des enseignants et des élèves. Les ZEP, ainsi qu'une série de mesures d'accompagnement, constituent aujourd'hui l'une des priorités de votre budget et je m'en réjouis, car cela correspond à une véritable politique de lutte contre les inégalités et contre les exclusions.

Cet effort doit être poursuivi, amélioré et, surtout, pérennisé. C'est pourquoi je souhaite, monsieur le ministre d'Etat, que tout soit mis en œuvre, y compris grâce à une plus grande concertation avec les autorités académiques, pour éviter, comme ce fut encore parfois le cas lors de la dernière rentrée scolaire, que des fermetures de classes soient décidées dans des groupes scolaires situés en ZEP, car de telles mesures ne peuvent être comprises par les parents d'élèves et les enseignants. De la même façon, il faut veiller à ce que les collèges de ces secteurs reçoivent effectivement tous les moyens nécessaires, ce qui n'est pas toujours le cas cela est regrettable, car de ces moyens dépendent la situation et l'avenir de nombreux adolescents.

Enfin, monsieur le ministre d'Etat, étant particulièrement attachée à cette politique éducative renforcée, et soucieuse d'en faire mieux comprendre les bénéfices par tous, je souhaite que vous nous fassiez connaître le bilan de l'application de la carte des ZEP, telle qu'elle a été redéfinie pour la période 1990-1993. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Madame le député, je vous remercie d'avoir évoqué ce qui est l'expression d'une politique ambitieuse et volontariste située à l'opposé d'une politique qui viserait à séparer, à mettre en ghetto, à cloisonner. Elle est fondée sur le refus d'un enseignement, d'une école à deux, trois ou quatre vitesses, ce qui est la tentation de certains.

Cette rentrée a été marquée par la création de 3 000 emplois, par l'accroissement des crédits pédagogiques ; par l'octroi d'une indemnité de 6 200 francs à tous les enseignants exerçant en ZEP et par une bonification indiciaire pour les personnels administratifs, techniques, ouvriers et les personnels sociaux et de santé. Les conditions d'enseignement ont été améliorées : le nombre d'heures d'enseignement par élève y est supérieur à la moyenne, la scolarisation à deux et à trois ans est plus développée qu'ailleurs, les classes sont moins chargées et l'offre en langues vivantes au collège est souvent plus diversifiée.

Quelles que soient les controverses sur les évaluations, ces dernières semblent faire apparaître que des progrès ont été réalisés, même si nous sommes loin du compte, ce qui rend nécessaire l'intensification de notre effort national.

Vous-même, madame le député, connaissez bien la situation dans votre département puisque ce dernier compte vingt-deux ZEP, lesquelles sont connues pour leur dynamisme. Parmi les nombreuses actions engagées dans votre département, il convient de souligner les efforts consentis dans le domaine de la langue écrite et orale, les liens très originaux établis entre les CM2 et la sixième, le travail effectué en relation avec les parents. Cela est très important et la manière dont certaines ZEP savent, dans votre département, associer les parents afin de les encourager à accompagner et à soutenir leurs enfants est exemplaire, sans compter les actions de soutien scolaire qui ont été développées.

Les effets du travail engagé peuvent être perceptibles. Dans le Rhône, on note une amélioration des résultats au brevet des collèges, ainsi que des taux d'orientation des élèves vers les classes de seconde.

Naturellement, cela ne suffit pas pour nous contenter ; il faut aller plus loin et poursuivre cette politique.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé – c'est l'une des originalités du budget qui vous est soumis – que 50 millions de francs de crédits supplémentaires soient inscrits au budget des ZEP, ce qui veut dire que l'on passe de 29 millions à 79 millions, soit plus du double. Cela permettra, je l'espère, d'amplifier les actions éducatives dans les secteurs les plus difficiles.

D'ailleurs, je donnerai bientôt des instructions plus précises encore, afin d'accroître l'efficacité du système et de développer des actions nouvelles dans différents domaines : la maîtrise de la langue, l'éducation à la santé, les activités culturelles et artistiques.

Des mesures particulières ont été prises en matière de personnels. Je les ai évoquées voici quelques mois. Elles sont destinées à assurer une certaine stabilisation des enseignants dans les ZEP.

A dire vrai, je ne suis pas sûr que, pour nouvelle qu'elle soit, la mesure que j'ai prise soit suffisamment ambitieuse. Nous devons, j'ose le dire, faire preuve d'imagination et, en dérogation avec nos conceptions habituelles, prévoir des mesures d'incitation qui assurent une stabilité pour une durée supérieure à trois ans. Sans doute, trois ans, c'est mieux que ce qui existait avant, mais, je vous le dis très franchement, cela me paraît insuffisant et j'aimerais que nous puissions aller beaucoup plus loin, ...

M. Jean-Paul Planchou, *rapporteur spécial.* Très bien !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. ... évidemment pour ceux qui le souhaitent, qui en ont la vocation, le désir et la volonté. Il n'y a pas de raison que les professeurs qui se dévouent avec une énergie et souvent un enthousiasme sans limites ne bénéficient pas d'un ensemble de mesures d'encouragement et de soutien. Ce n'est que justice eu égard à la tâche sociale et éducative qu'ils accomplissent.

M. Jean-Paul Planchou, *rapporteur spécial,* **et M. Jean-Pierre Bequet,** *rapporteur pour avis.* Très bien !

Mme Martine David. Et l'on ne supprimera plus de classes ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Tels sont, madame le député, les éléments de réponse que je voulais vous apporter. Mais peut-être aurons-nous l'occasion dans la suite du débat de revenir sur les ZEP.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner *(Yvelines).* Monsieur le ministre d'Etat, ma question, qui concerne aussi les ZEP, prolonge celle de Mme David.

Depuis plusieurs années, j'interviens auprès de vos services pour mettre fin à ce que je considère comme une injustice.

Le décret du 11 septembre 1990 a institué, comme vous venez de le rappeler, une indemnité de sujétion spéciale en faveur des personnels enseignants et des personnels de direction des écoles, collèges, lycées et établissements d'éducation spécialisés situés dans les ZEP.

Cette décision a été la bienvenue.

Je peux attester, par exemple, la qualité du travail accompli par le personnel enseignant de la ZEP de Mantes-la-Jolie, dans un contexte qui reste toujours difficile. Ce personnel y effectue un travail passionnant, mais exigeant beaucoup de persévérance, d'imagination, d'attention et de compétence.

Cette indemnité de sujétion spéciale vise à reconnaître la spécificité du travail de ces enseignants, même si ces derniers souhaiteraient pouvoir également bénéficier d'avantages particuliers lors de leur mutation ou de leur départ en retraite. Ce serait, je crois, une condition de la stabilisation de ces personnels dans les ZEP.

Mais il m'apparaît injuste, monsieur le ministre d'Etat, que cette indemnité de sujétion spéciale ne concerne pas les instituteurs spécialisés qui travaillent dans les ZEP, c'est-à-dire les rééducateurs, les psychologues scolaires, les conseillers pédagogiques. Alors même qu'ils font partie des équipes pédagogiques des établissements, ils sont exclus de cette indemnité sous le prétexte qu'ils ne sont pas face aux élèves et qu'ils n'ont pas la responsabilité d'une classe.

C'est bien mal reconnaître, monsieur le ministre d'Etat, la qualité du travail accompli par ces instituteurs spécialisés, qui sont indispensables au bon fonctionnement des établissements dans les ZEP. Ils apportent aux élèves un complément indispensable à la formation pédagogique. Pourquoi les pénaliser ?

J'espère, monsieur le ministre, que votre esprit de détermination vous conduira à mettre un terme à cette injustice. Pouvez-vous donner à ces personnels l'assurance que leur demande sera prise en compte ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, je partage tout à fait votre sentiment : les psychologues scolaires souffrent d'une discrimination, alors même qu'ils exercent une fonction très importante, notamment dans les zones d'éducation prioritaires.

Nous étudions actuellement ce problème. J'espère que nous réussirons à trouver pour la rentrée de 1993 une solution qui mette fin à cette discrimination.

Nous avions souhaité que les personnels ATOS puissent bénéficier de cette indemnité de sujétion spéciale. C'est chose faite ! De la même façon, nous ferons l'impossible pour qu'à la rentrée de 1993 les psychologues scolaires bénéficient, eux aussi, d'une telle indemnité. Ce ne sera que justice !

M. le président. La parole est à M. Michel Charzat.

M. Michel Charzat. Monsieur le ministre d'Etat, je tiens à profiter de la discussion du budget de votre ministère pour vous remercier d'avoir pris en compte le souci du groupe socialiste d'améliorer le dispositif d'aide aux familles initialement prévu par le Gouvernement.

Pour nous, en effet, l'aide aux jeunes des milieux les moins favorisés est un impératif et l'Etat est garant de l'égalité des chances, de l'égal accès au savoir, bref de la démocratisation de l'enseignement.

Dans cette perspective, M. le Premier ministre a annoncé des mesures supplémentaires en ce qui concerne l'aide aux familles.

Pourriez-vous, monsieur le ministre d'Etat, donner à la représentation nationale des précisions sur le dispositif envisagé, les modalités et les dates de versement des aides allouées, qu'il s'agisse des mesures prises en faveur des familles imposables – crédit d'impôt, allocation de rentrée scolaire –, qu'il s'agisse des mesures compensatrices envisagées pour les familles non imposables ou qu'il s'agisse des bourses accordées aux élèves de seconde, de première et de terminale ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Comme vous le savez, monsieur le député, l'Etat consacre aujourd'hui près de 3,3 milliards de francs aux bourses des collégiens et des lycéens. Plus d'un million de collégiens, soit 30 p. 100 d'entre eux, sont boursiers. Le quart des lycéens – 600 000, je crois – reçoivent également une bourse. Et un effort particulier est fait pour les lycées professionnels : 40 p. 100 de leurs élèves sont boursiers et le montant moyen de leurs bourses dépasse 5 250 francs.

Le montant minimum reçu par un lycéen, toutes filières confondues, est de 2 000 francs par an, le montant moyen de 3 700 francs.

Dans les collèges – c'est un problème sur lequel il faut se pencher – les montants sont moins élevés : 500 francs en moyenne. Mais je rappelle – je l'ai dit en réponse à une question de M. Hage – que les manuels scolaires sont prêtés gratuitement aux élèves.

Mil neuf cent quatre-vingt-treize marquera une étape supplémentaire importante. Lorsque vous avez examiné la première partie du projet de loi de finances, le ministre du budget vous a annoncé que plusieurs mesures nouvelles seraient prises à la rentrée de 1993. Et M. le Premier ministre a tenu lui-même à ce qu'elles soient arrêtées.

Le montant des primes d'entrée en classes de seconde et de première sera porté de 1 200 à 1 400 francs.

Une prime d'entrée en classe terminale sera créée, et son montant fixé à 1 400 francs également.

Le coût global de ces mesures est, je crois, de 245 millions de francs. Et si l'on tient compte des 35 millions de francs que nous avions prévus comme mesures nouvelles dans le projet de loi de finances initial, on constate que les crédits augmenteront de 8,5 p. 100 par rapport à 1992.

Enfin, l'allocation de rentrée scolaire sera augmentée de 205 francs pour les enfants des écoles et des collèges dont les parents ne sont pas imposables et ne reçoivent pas de bourse. Elle atteindra 600 francs. L'allocation de rentrée scolaire pour les lycéens sera, quant à elle, augmentée de 805 francs, pour atteindre 1 200 francs.

Voilà ce que représente l'ensemble de ces mesures, qui sont le complément de la réduction d'impôt décidée par le Premier ministre au profit des familles qui supportent des charges de scolarisation : 400 francs par élève au collège, 1 000 francs par élève au lycée, 1 200 francs par étudiant.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre d'Etat, en dépit de quelques ouvertures de classes à la rentrée, seulement 29,64 p. 100 des enfants de deux à trois ans sont actuellement accueillis dans les écoles maternelles publiques, soit un recul de 1 p. 100 par rapport à 1988, et ce malgré la mise en œuvre de premières mesures, que nous apprécions, pour les ZEP et pour le maintien d'écoles en zone rurale.

L'école maternelle est une spécificité française, à laquelle nous sommes profondément attachés. Son efficacité est reconnue. Elle doit pouvoir accueillir tous les enfants de deux à trois ans dont les familles le désirent, avec une priorité, bien sûr, là où les familles sont les plus modestes.

A La Courneuve, par exemple, ce sont 207 enfants qui ne sont pas accueillis en raison d'un manque de postes : 16,5 p. 100 seulement des enfants de deux ans sont scolarisés, alors que 60 p. 100 des écoles sont en ZEP. J'ai d'ailleurs ici, monsieur le ministre, 700 pétitions, que je vous remettrai à l'issue de la séance.

J'ai entendu évoquer tout à l'heure le nombre de ZEP dans le département du Rhône. Mais nous connaissons une situation identique en Seine-Saint-Denis. Et, comme me le faisait observer voici quelques instants mon collègue Jean-Claude Lefort, il y a deux fois plus de moyens en ZEP à Paris que dans le Val-de-Marne pour une population scolaire équivalente.

La publication, cet été, d'une circulaire ministérielle assouplissant la règle relative à l'âge d'admission à l'école maternelle va dans le bon sens. Mais il faut aller au-delà et abroger les dispositions qui interdisent de tenir compte des enfants de moins de trois ans inscrits en mairie dans le recensement des effectifs de classes établi par les rectorats, ce qui, comme on vient de le dire, entraîne des fermetures de classes totalement injustifiées.

Nous vous proposons, pour la rentrée de 1993, de progresser sensiblement dans l'accueil des enfants de deux à trois ans, afin d'atteindre un taux de 40 p. 100 dans l'enseignement public et d'accorder une priorité encore plus marquée en faveur des ZEP et des quartiers populaires.

Pour y parvenir, il faut prévoir dans ce budget des postes supplémentaires de professeurs d'écoles. J'espère que les 79 millions de francs prévus seront suffisants.

M. le président. Veuillez conclure, madame Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. A cet égard, il faudrait tenir compte de l'avis des élus municipaux, et prendre en considération les besoins des communes et leurs capacités pour l'accueil des enfants.

M. le président. Concluez, madame Jacquaint !

Mme Muguette Jacquaint. Je conclus, monsieur le président.

L'instauration d'une prévision sur plusieurs années, qui prenne en compte l'évolution attendue des effectifs et le nombre de postes à créer, est une nécessité si l'on veut progresser régulièrement dans l'accueil des enfants de deux à trois ans.

Cela permettrait aux communes de mieux maîtriser leurs besoins et éviterait des provocations rectorales comme ce fut malheureusement le cas à la dernière rentrée à l'encontre des communes du Val-d'Oise.

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Madame le député, je vous remercie de votre question, qui m'offre l'occasion de faire une première observation.

Nous devons savoir, en tant que citoyens français – il ne s'agit pas d'en tirer une gloire particulière, mais c'est l'un des aspects positifs de notre système –, que nous sommes le seul pays au monde où la quasi-totalité des enfants soient scolarisés à l'âge de trois ans.

Mme Muguette Jacquaint. C'est vrai !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Voici quelques jours, je discutais avec des experts allemands. Ils étaient admiratifs devant notre système scolaire. Sans doute, les mentalités sont différentes et, dans certains pays, les familles préfèrent, pour des raisons historiques, garder plus longtemps leurs enfants à la maison. En tout cas, l'école maternelle est une tradition française, une originalité française.

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. La quasi-totalité des enfants sont scolarisés à trois ans. C'est une magnifique réussite sociale de la décennie écoulée. C'est aussi, il faut le dire, une réussite exemplaire de la coopération entre les communes et l'éducation nationale.

Pour les enfants de deux ans révolus, des efforts ont été accomplis. Leur accueil s'est particulièrement développé dans les milieux ruraux ou très défavorisés.

On ne peut pas poursuivre toutes les ambitions à la fois. Il faut, vous avez raison, s'imposer comme obligation la généralisation de l'accueil des enfants dès l'âge de deux ans dans les zones d'éducation prioritaires. J'ajoute qu'il ne faudra pas le faire dans un respect trop strict de l'état civil. Les enfants qui n'auront deux ans qu'à la fin de l'année devront pouvoir entrer à l'école maternelle. C'est vers la réalisation de cet objectif que nous devrons concentrer notre énergie commune.

Naturellement, on ne contraindra pas les familles.

Mme Muguette Jacquaint. C'est un choix !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Vous connaissez comme moi les situations locales. Vous savez que certaines familles sont réticentes et qu'elles se refusent à mettre leurs enfants à l'école maternelle dès l'âge de deux ans.

Mais nous devons offrir à celles qui le souhaitent la possibilité de le faire. Cela ne sera réalisable que si, d'un côté, l'Etat – et les décisions pour 1993 devraient permettre d'améliorer la situation à la rentrée prochaine – et, de l'autre, les communes – je pense que les communes de votre circonscription feront cet effort, mais d'autres ne le font pas toujours – offrent de bonnes conditions matérielles d'accueil. Il est important que ces écoles maternelles soient de véritables écoles, et non des endroits où l'on « dépose » les enfants faute de mieux.

Mme Muguette Jacquaint. Elles ne doivent pas être des garderies !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Ce sont des professeurs qui en ont la charge. Nous devons respecter et les professeurs, et les enfants.

Dans la zone d'éducation prioritaire de La Courneuve, l'inspecteur d'académie est prêt – je vous suggère d'en reparler avec lui, et je ferai de mon côté – à revoir, pour la rentrée de 1993, l'attribution des moyens en concertation étroite avec la municipalité, les parents et les enseignants.

M. le président. La parole est à M. Fabien Thiémé.

M. Fabien Thiémé. Monsieur le ministre, mon collègue Paul Lombard, retenu auprès des familles des victimes de l'explosion de la raffinerie qui jouxte sa commune, entendait vous interroger sur la situation du collège Pablo-Picasso et de sa ville. Je ne saurais, malheureusement, le suppléer sur ce point.

Je présenterai deux observations.

La première concerne le décret portant statut des professeurs de lycée d'enseignement professionnel, décret publié au *Journal officiel* du vendredi 6 novembre.

Le contenu de ce statut n'est pas de nature à soulever l'enthousiasme des personnels intéressés.

Il reprend, pour l'essentiel, les dispositions du texte annulé par le Conseil d'Etat. Les retraités semblent exclus d'une mesure de revalorisation attendue. Les professeurs du premier grade attendront longtemps la possibilité espérée d'une promotion de carrière. Les actifs seront gratifiés d'heures supplémentaires, désormais obligatoires pour tous.

Souhaitons du courage au chef d'établissement qui aurait ainsi à calculer la durée du service obligatoire d'un enseignant effectuant un mi-temps, avec des enseignements pratiques et théoriques, complété par un mi-temps comme chef de travaux !

Les députés communistes ne peuvent approuver ce décret. Ils n'y trouvent pas trace des propositions qu'ils ont formulées depuis plusieurs années, notamment dans une série de questions écrites.

Alors que la crise du recrutement sévit lourdement, au point de voir plus de 30 p. 100 des postes occupés par des maîtres auxiliaires, le contenu de ce décret n'incitera pas les étudiants à devenir enseignants en LEP.

Ma seconde observation est directement liée au budget. Que n'entend-on pas comme discours sur la revalorisation de la voie technique et professionnelle, et sur le réquilibrage des filières au sein des lycées !

Mais les faits sont là : 750 postes de professeur de lycée professionnel seraient supprimés. Aucun prétexte ne saurait justifier cette décision abusive : c'est pourquoi nous demandons le maintien de ces emplois dans les LEP. Gageons que les lycéens ne se plaindront pas d'une diminution des effectifs dans les classes.

Ma dernière observation est renforcée par l'absence de la moindre référence aux mesures d'aide sociale...

M. le président. Mon cher collègue, vous devez conclure !

M. Fabien Thiémé. ... spécifiques pour les jeunes dans le rapport sur l'enseignement technique, par ailleurs débordant de louanges pour l'apprentissage.

Les primes de premier équipement seront-elles majorées au-delà de l'inflation ?

La gratuité des manuels scolaires en seconde sera-t-elle réalisée ?

Au rythme actuel des suppressions de CAP et de BEP, tous les élèves qui en font la demande pourront-ils être accueillis à la rentrée de 1993 dans la filière de leur choix ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique. Monsieur le député, je répondrai brièvement à deux des points de votre question car il me semble que, dans mon intervention, j'ai répondu en ce qui concerne les 750 postes et les crédits d'équipement.

Nous devons nous réjouir de la parution, samedi dernier, au *Journal officiel*, du décret portant statut des PLP, ce qui tend à prouver, là aussi, que les engagements pris ont été tenus.

Vous dites que ce statut ne soulève pas l'enthousiasme. C'est votre appréciation ! Pour moi, il comble un vide qui ne manquait pas d'inquiéter les professeurs de lycée professionnel. Après l'annulation de leur statut par le Conseil d'Etat, la publication de ce décret est de nature à les rassurer sur leur avenir.

Vous estimez que le nouveau statut ressemble trop au précédent. Non, monsieur le député, et je dirai « par définition ». Le Gouvernement a en effet tenu compte des motifs de l'annulation par le Conseil d'Etat du précédent statut. Le décret prévoit notamment que le nombre de PLP 1 intégrés en PLP 2 sera, chaque année, au moins égal au nombre des postes offerts au concours.

Vous affirmez enfin que le décret généralise les heures supplémentaires obligatoires. Non, au contraire ! Il permet une amélioration notoire dans la mesure où il réduit de trois à deux les heures supplémentaires exigibles des enseignants. A bien des égards, il conforte donc les professeurs des lycées professionnels et améliore singulièrement leur statut, du fait tant de l'intégration généralisée des PLP 1 en PLP 2 que de la réduction de trois à deux des heures supplémentaires obligatoires.

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Edouard Frédéric-Dupont.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Monsieur le ministre d'Etat, nous avons depuis deux ans un grand voisin à côté de nous, l'Allemagne, qui compte désormais 80 millions d'habitants. L'Europe centrale s'est ouverte à nous ; or, dans ces pays, on parle l'allemand. Aujourd'hui, 150 millions d'Européens environ parlent cette langue. Il y a également un corps d'armée franco-allemand, et le problème de la langue y crée des difficultés. Nos touristes sont en majorité allemands ; le volume de nos importations et exportations avec l'Allemagne est considérable, et pourtant le nombre des Français parlant l'allemand est infime. Que faire ?

Dans ma jeunesse, avant la guerre de 1914 *(Sourires)*, l'allemand était obligatoire à Polytechnique, à Saint-Cyr et dans certaines écoles scientifiques ; c'est un précédent qu'on peut examiner. Il est également possible d'accorder une prime dans les concours et les examens à ceux qui savent l'allemand.

Les Alsaciens ont fait un effort important de ce point de vue. Le nombre d'écoles maternelles où l'on enseigne cette langue est considérable. J'ai même vu, dans ce pays qui est un peu le mien, des petites filles de maternelle parler trois langues : le patois, la langue allemande et la langue française. Il faut commencer très tôt car on ne connaît vraiment une langue que lorsqu'on l'a pratiquée dès son plus jeune âge.

Généraliser l'enseignement de cette langue, sinon en maternelle, du moins dans les écoles primaires, représenterait un progrès considérable.

Je conclus, monsieur le président.

M. le président. En effet, il faut conclure.

M. Edouard Frédéric-Dupont. Nous sommes à une époque où nous avons intérêt à marcher et travailler avec l'Allemagne. Or, pour bien travailler ensemble, il faut bien se connaître et donc parler la même langue. Que comptez-vous faire afin d'améliorer la situation, monsieur le ministre d'Etat ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, je vous remercie beaucoup de cette question. Je partage votre souci et votre désir que l'allemand puisse occuper une plus grande place dans notre enseignement.

Comme vous le savez, c'est seulement en 1989 que l'apprentissage des langues vivantes a été introduit à l'école élémentaire. Nous étions très en retard et nous sommes dans une période d'expérimentation nationale de l'enseignement des langues dans le premier degré.

Ce sont souvent les familles, mais aussi l'orientation donnée par les établissements, qui conduisent les enfants à choisir ici l'anglais, ailleurs l'italien, là l'espagnol, ailleurs encore l'allemand.

En trois ans, la proportion d'enfants qui choisissent l'allemand à l'école est passée à 17 p. 100. C'est plus satisfaisant qu'au collège, où 13 p. 100 des élèves de sixième choisissent l'allemand comme première langue.

L'allemand est enseigné à l'école élémentaire dans toutes les académies, sauf en Corse.

Tout naturellement, c'est dans l'Est de la France qu'il est le plus étudié, dans les académies de Besançon, Nancy, Metz, à un degré moindre dans celle de Reims, ainsi que dans celle d'Amiens, mais à Paris, ville dont vous êtes l'élu, son score, 21 p. 100, dépasse la moyenne nationale.

L'Alsace n'est pas exemplaire sur ce point seulement, elle l'est sur de nombreux autres points. Un programme spécial de développement de l'allemand a été mis en œuvre avec le soutien des collectivités locales et 80 p. 100 des élèves des trois dernières années d'école primaire bénéficient déjà d'un enseignement de trois heures hebdomadaires. Parallèlement se développe une expérience d'enseignement bilingue où l'allemand est non seulement enseigné en tant que tel mais est utilisé pour l'enseignement d'autres disciplines.

Les jeunes Alsaciens ont bien de la chance ! On aimerait en effet que l'expérience dont ils bénéficient puisse être généralisée à de nombreuses autres régions de France. Dans cet esprit, l'inspecteur d'académie du Haut-Rhin signera avec le conseil général du département une charte prévoyant l'ouverture, à la rentrée de 1993, de classes maternelles où l'enseignement sera assuré à parité en français et en allemand. L'Alsace est pionnière, elle est à l'avant-garde, et j'espère que cet exemple réussi pourra se propager à travers l'ensemble de la France.

Mais il faudrait aussi que nos amis allemands consentent un effort plus grand pour l'enseignement de la langue française. Je me suis entretenu récemment avec M. Oskar Lafontaine, président du Bundesrat et porte-parole des Länder pour les relations culturelles avec la France. Il est conscient du problème, lui-même étant « patron » d'un Land où la langue française continue, pour des raisons historiques, a être apprise et pratiquée.

Si nous pouvions, comme je le disais hier, populariser, dans l'ensemble de l'Europe, avec le soutien des chefs d'entreprise, l'idée que tout citoyen d'Europe doit aujourd'hui connaître deux langues vivantes en plus de sa langue maternelle, nous accomplirions un grand progrès intellectuel et économique.

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Je profite de l'occasion pour indiquer que M. Lafontaine a supprimé le français dans son Land et donné la première place à l'anglais !

J'en viens à ma question.

Monsieur le ministre, les instituts universitaires de formation des maîtres présentent, vous le savez, un certain nombre de dysfonctionnements, dont font état divers rapports. Il est évident que demander aux futurs instituteurs d'avoir une licence les incite à poursuivre une maîtrise, et donc à refuser d'aller dans les petites communes.

Actuellement, certain avantages sont consentis aux instituteurs qui acceptent de travailler dans les régions de France considérées comme défavorisées. Par ailleurs, les instituteurs exerçant dans des communes, des environs de Paris ou d'ail-

leurs, considérées comme très difficiles à cause du pourcentage d'étrangers dans les classes, bénéficient d'autres avantages. Mais rien n'est prévu pour ceux qui acceptent d'enseigner dans les toutes petites communes ou dans des campagnes considérées comme perdues. Les inspecteurs de l'enseignement et les maires sont inquiets car ils se demandent s'ils pourront assurer la relève autrement qu'en recourant à des maîtres auxiliaires.

Quelles dispositions comptez-vous prendre à cet égard ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, à qui je demande d'être bref car je crains que nous ne travaillions tard dans la nuit !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Vous avez raison de brandir cette menace, monsieur le président ! *(Sourires.)*

M. le président. Nos collègues doivent impérativement être demain dans leur commune !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Vous avez tout à fait raison ! Je crois que votre menace sera efficace, à mon égard en particulier !

M. le président. C'est un peu à vous qu'elle s'adressait, monsieur le ministre d'Etat !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Merci, monsieur le président ! *(Sourires.)* Je serai donc très bref.

Monsieur Deniau, je ne peux donner de réponse précise à votre question.

M. Xavier Deniau. Pourquoi ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je ne suis pas certain que nous ayons de tels problèmes de recrutement de professeurs et d'instituteurs dans les campagnes.

M. Xavier Deniau. Renseignez-vous !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Donnez-moi des exemples concrets !

J'ai eu l'occasion, ces temps derniers, de visiter beaucoup de communes rurales. Peut-être suis-je mal tombé - ou plutôt trop bien tombé ! Combien de fois, au contraire, les professeurs ou les instituteurs qui y exercent ont manifesté leur satisfaction de vivre et de travailler dans des conditions parfois meilleures que celles faites à leurs collègues des zones d'éducation prioritaires !

M. Xavier Deniau. Sont-ils issus des IUFM ?

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Donnez-moi des informations plus précises, monsieur Deniau, et je les ferai étudier.

M. Xavier Deniau. Renseignez-vous auprés de vos inspecteurs ! Ce n'est pas une réponse !

M. le président. La parole est à M. Dominique Perben.

M. Dominique Perben. Monsieur le ministre d'Etat, ma question porte sur les quartiers difficiles. J'ai l'expérience de ma propre commune mais je sais que nombre de communes françaises sont confrontées au même problème. Il est clair que nous ne pourrons avancer de façon positive dans la voie de l'intégration des communautés d'origines nationales ou ethniques diverses que par le renforcement du rôle d'intégration de l'école au sens large et, pour être plus précis, de l'école primaire et du collège.

Il existe, certes, des procédures, des dispositions techniques et financiéres qui permettent, telles les zones d'éducation prioritaires, de répondre au souci d'un renforcement des moyens de l'école dans ces quartiers difficiles. Je crois trés honnêtement - et je le dis sans esprit polémique - que le dispositif actuel est trés insuffisant et qu'il n'est pas à la hauteur des problémes concrets qui se posent dans ces quartiers et dans ces communes.

Ma question est ouverte et je ne suis pas sûr que vous puissiez me donner une réponse dans l'immédiat car nous devons engager une réflexion dans la durée. Quels dispositifs, en particulier financiers, devrait-on améliorer pour que les moyens humains dans ces quartiers soient plus importants et soient fondés sur un volontariat réel ?

Quelle liberté, en ce qui concerne tant la pédagogie que l'organisation des établissements, pourrait être donnée aux responsables des établissements de ces quartiers ? Je crois en effet qu'on ne peut pas concevoir le travail pédagogique de la même manière dans les classes où il y une homogénéité culturelle et dans celles où il n'y en a aucune, voire lorsque cette homogénéité est celle d'une majorité de jeunes d'origine étrangére qui possède mal la langue française.

Ensuite, envisagez-vous une forme de généralisation des expériences menées dans un certain nombre de communes - dont la mienne - qui ont passé des contrats avec les académies afin d'apporter des moyens supplémentaires et d'améliorer l'organisation en vue de la réussite scolaire dans ces quartiers ? En somme, comment envisagez-vous, au vu des résultats des expériences en cours, d'améliorer les moyens apportés par l'éducation nationale aux quartiers difficiles, afin de refaire de l'école ce moyen d'intégration qui est absolument indispensable si nous voulons réussir l'intégration des différentes communautés ethniques dans notre pays ?

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Tout à l'heure, j'ai évoqué deux types de comportement des députés de l'opposition à l'égard de la politique de l'éducation nationale : les uns souhaiteraient son démantélement et d'autres, au contraire, sont devenus des adeptes de la politique menée et souhaitent qu'elle soit amplifiée.

J'ai l'impression, monsieur Perben, que la politique des zones d'éducation prioritaires vous a conquis. Vous souhaitez simplement qu'elle aille plus loin.

M. Dominique Perben. Je la trouve trés insuffisante !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Vous la croyez insuffisante. En tout cas, vous la jugez certainement supérieure à ce qu'elle fut au cours des deux années que vous avez connues, lorsque vos amis étaient au pouvoir, puisque les « crédits ZEP » avaient complétement disparu du budget de l'éducation nationale en 1986-1987. Jetés à la trappe ! Plus de crédits ! L'expression même de « ZEP » n'était plus utilisée dans le langage officiel.

M. Dominique Perben. Si on parlait de l'intégration ? Je n'ai pas polémiqué : faites de même !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Monsieur le député, c'est une très bonne nouvelle que vous soyez devenu aujourd'hui un militant des zones d'éducation prioritaires.

M. Dominique Perben. Moi, dans ma ville, j'ai consacré de l'argent à la question ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. René Carpentier. De l'argent du contribuable !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Nous ne serons jamais assez nombreux pour nous battre sur ce point.

M. Dominique Perben. Je n'ai pas polémiqué ! C'est un sujet sérieux !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Vous n'avez peut-être pas polémiqué aujourd'hui, mais j'ai tout de même lu - je vous lis attentivement - votre article paru dans *Le Monde*.

Vous me citez très gentiment, vous demandant si j'ai une connaissance concrète du terrain. Je ne sais si c'est un critère ou non, mais je me permets de vous rappeler, en réponse à votre article du *Monde*, que j'ai été élu au premier tour dans une circonscription qui comprend une zone d'éducation prioritaire...

M. Dominique Perben. Moi aussi !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. Je vous parle de mon cas, puisque vous m'interrogez.

J'ai été élu, il y a quelques mois, avec 52 p. 100 des voix, là où un conseiller d'une autre tendance exerçait la fonction depuis une quinzaine d'années.

Nous voulons, comme vous-même, et je me réjouis que vous nous apportiez votre soutien, développer cette action.

M. le président nous demande de faire court.

M. le président. Oui !

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. En réponse à plusieurs députés, j'ai indiqué que les crédits en faveur des ZEP augmenteraient de 120 p. 100 si vous voulez bien voter ce budget, mais je suis sûr que, sur ce point, vous allez le voter. Ces crédits vont permettre de soutenir les efforts consentis en particulier par les communes. C'est une très bonne chose – moi aussi, je suis maire – que les communes s'engagent à développer leurs zones d'éducation prioritaires.

Il est un autre point sur lequel nous partageons la même conviction : il est indispensable de prendre des mesures incitatives en faveur des personnels qui accomplissent des missions souvent difficiles dans ces quartiers. J'ai parlé des indemnités, mais j'ai aussi prévu, il y a quelques mois, des dérogations à leur statut, afin d'assurer une plus grande stabilité des professeurs dans ces quartiers, de telle sorte qu'ils puissent mieux connaître les familles, les parents, les élus, les responsables des administrations et des services publics. C'est un des éléments qui contribuent à pacifier, à créer un climat de plus grande sérénité. J'ai même dit tout à l'heure, avant que vous n'arriviez, que, personnellement – je sais très bien, disant cela, que je vais à l'encontre de traditions respectables –, je crois que nous devrions aller plus loin encore en ce qui concerne le mouvement national des professeurs, qui a également ses vertus. J'ai fait introduire, par dérogation au système national, une incitation à demeurer trois ans. Si nous pouvions faire mieux, et sans doute le pouvons-nous, cela permettrait de mieux encadrer, de mieux assister, de mieux entourer les enfants et les familles dans les zones d'éducation prioritaires.

Rappel au règlement

M. Pierre Lequiller. Je demande la parole, pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller, pour un rappel au règlement rapide.

M. Pierre Lequiller. Mon rappel est fondé sur l'article 58, alinéa 4 de notre règlement.

Monsieur le ministre d'Etat, vous m'avez mis en cause en disant que je n'avais pas lu le rapport Thélot. Comme je l'ai indiqué, nous vous avions demandé communication de ce rapport et vous nous l'aviez promis en commission, mais nous ne l'avons toujours pas.

J'en reviens donc à la question que j'ai posée hier. Un certain nombre de rapports paraissent en ce moment...

M. Jean-Pierre Luppi. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Pierre Lequiller. ... sur l'évaluation du système éducatif français. La moindre des choses serait que la commission compétente en la matière en ait connaissance.

Monsieur le ministre d'Etat...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il pose deux fois sa question !

M. le président. Monsieur Lequiller, vous avez rappelé au ministre qu'il vous avait en quelque sorte mis en cause. Il va vous répondre mais vous ne poserez pas une nouvelle question !

Monsieur le ministre d'Etat, d'un mot.

M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture. D'un mot, monsieur le président.

Monsieur le député, vous avez raison sur ce point et je regrette beaucoup que mon vœu n'ait pas été exaucé.

J'espère que, l'exprimant grâce à vous à nouveau, je serai un peu mieux écouté. Je souhaite que, dès cet après-midi, ce rapport vous soit communiqué, ainsi qu'aux députés présents, car il vaut la peine d'être lu, médité, commenté, voire critiqué.

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance qui, la conférence des présidents devant se réunir à seize heures, commencera à seize heures trente.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures trente, donc, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale et culture : enseignement scolaire *(suite)* :

Annexe n° 13 (Education nationale et culture : éducation nationale : enseignement scolaire). – M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 2946, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, tome IX (Education nationale et culture : éducation nationale : enseignement scolaire) de M. Jean-Pierre Bequet.

Education nationale et culture : enseignement supérieur :

Annexe n° 14 (Education nationale et culture : éducation nationale : enseignement supérieur). – M. Yves Fréville, rapporteur spécial ; avis n° 2946, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, tome X (Education nationale et culture : éducation nationale : enseignement supérieur) de M. Jean-Christophe Cambadelis, tome XI (Education nationale et culture : éducation nationale : enseignement technique) de M. Edouard Landrain ;

Fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

Paris. – Imprimerie des Journaux officiels, 26, rue Desaix. 103920871-001192